



Le portrait du Journal du Palais

Capteur d'Insta

Alors que depuis les années 1990, l'appareil photo numérique n'a pratiquement pas évolué, le Bisontin David Barth a imaginé Pixii : le premier appareil à visée télémétrique conçu pour révéler ses images sur l'écran d'un smartphone. *Page 24*

Réseau de chaleur Bisontin : plus grand, plus vert

Grand Besançon Métropole vise à devenir un territoire à énergie positive en 2050. Dans cette optique, il entend multiplier par plus de trois la surface de son réseau de chaleur, dont l'alimentation en énergie renouvelable sera portée à 90 % contre plus de 75 % actuellement. *Page 8*

Les néo-bacheliers boudent la BFC

Dans une étude publiée le 9 janvier 2025, l'Insee met en lumière la fuite d'un quart des jeunes Bourguignons-Franc-Comtois entrant dans l'enseignement supérieur. *Page 7*

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 13 à 18

L'adieu aux silos du Batardeau



Au rythme d'une cellule par jour ou presque, les mâchoires de la plus grande pelle mécanique d'Europe - 76 mètres de haut pour plus de 300 tonnes à la pesée - déployée par la

société Avenir Construction ne vont faire qu'une bouchée de la « cathédrale de ciment » construite dans les années 1960. Lancé fin décembre, le chantier de démolition des anciennes

installations de 110 Bourgogne, acquises par la ville d'Auxerre via l'Établissement public foncier (EPF) Doubs-BFC pour 1,4 M€ en 2022, devrait s'achever en février, confirme Nordine Bouchrou,

adjoint au maire en charge de l'urbanisme. Les opérations de concassage des matériaux dont 90 % doit être recyclé pourront alors commencer.

Page 3

La métropole de Dijon reine de l'attractivité

Seconde de la 7^e édition du baromètre Arthur Loyd sur l'attractivité dans la catégorie Métropole intermédiaire l'année dernière, Dijon accroche en ce début d'année 2025 la première place devant Caen et Angers. « Première de la thématique *Qualité de vie, la métropole séduit grâce à ses aménités urbaines, son offre univer-*

sitaire étoffée et un accès aux soins privilégié », peut-on lire dans la 8^e édition de ce palmarès. L'année dernière, c'est l'indicateur d'immobilier d'entreprise qui, semble-t-il, avait coûté la première place à la capitale de la Bourgogne. Correction est faite, et de belle manière!

Page 4

Benvic, Courtepaille, Groupe VIT... *Page 6*

EN
COUVERTURE
POUR
ÊTRE VU

RÉSERVEZ
CET ESPACE



03 80 68 23 68

R 28302 - 4952 - 2€




**Réseau
Entreprendre**
BOURGOGNE

Entrepreneurs engagés

Rejoignez-nous

pour contribuer à la réussite
de **nouveaux entrepreneurs**
sur notre territoire

06 22 02 39 95

bourgogne@reseau-
entreprendre.org

Suivez-nous sur 

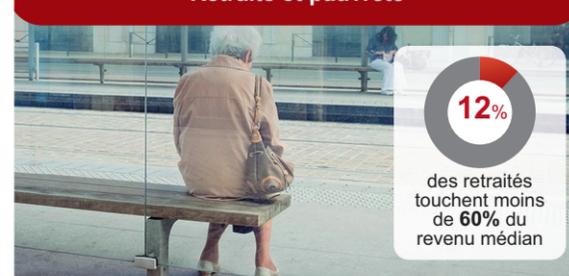
Crise des médias traditionnels



Record historique de températures en 2024



Retraite et pauvreté



baromètre

Médias : une crise de confiance ?

Dans un contexte marqué par l'essor des réseaux sociaux tant que place centrale en matière de diffusion et d'accès à l'information - un rapport publié il y a quelques mois par l'institut Reuters mettait en lumière que 35% des interrogés en 2024 consultent les réseaux sociaux pour s'informer, contre 18% en 2013 - les médias classiques prennent un coup - 46% des interrogés lisaient la presse écrite en 2013 contre 14% en 2024. Cela peut-il s'expliquer par un manque de confiance dans les médias traditionnels ? C'est en tout cas un point à prendre en compte : une enquête menée par Statista entre octobre 2013 et septembre 2024 montre que 20% des français disent ne pas faire confiance aux médias grand public. Il s'agit du niveau le plus élevé de l'enquête, à égalité avec les États-Unis. Les Chinois sont les plus confiants, seuls 9% des interrogés disent ne pas faire confiance aux médias traditionnels.

Un record historique de températures en 2024

Au début de l'année, l'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique (NOAA) et d'autres institutions internationales de recherche sur le climat ont annoncé que 2024 avait été l'année la plus chaude jamais enregistrée dépassant le record de température de 2023 de 0,1 °C. La température moyenne à la surface de la terre et des océans en 2024 était supérieure de 1,29 °C à la moyenne du 20e siècle (13,9 °C), selon les recherches menées par la NOAA.

Depuis une quarantaine d'années, le réchauffement global tend à s'accélérer, s'accompagnant d'une accélération de la montée du niveau des océans, d'une fonte record des glaciers et de conditions météorologiques extrêmes.

Retraite et pauvreté en Europe

Alors que la réforme des retraites est à nouveau rediscutée en France afin de trouver au plus vite un accord « socialement plus juste », selon le Premier ministre François Bayrou, la question de la précarité des retraités se pose. D'après Eurostat, la pauvreté menace en moyenne 16% des retraités européens. Ce taux correspond plus précisément à la proportion de retraités dont les revenus se situent en-dessous du seuil de risque de pauvreté, c'est-à-dire inférieurs à 60% du revenu disponible national médian après prise en compte des transferts sociaux. La situation est particulièrement préoccupante dans les pays baltes, où la part de retraités « à risque de pauvreté » atteint voire dépasse 40%. En France, 12% des retraités touchent moins de 60% du revenu médian disponible. Il s'agit de l'un des taux les plus bas d'Europe, juste derrière la Slovaquie (10,1%) et le Luxembourg (10,7%).

Faciliter le quotidien des femmes, telle est l'ambition de Marie Aubin. En juillet 2024, la Sénonaise lançait « La Marinette », un dispositif qui permet à celles-ci d'uriner debout... et c'est un succès !



La Marinette : un soulagement pour les femmes

Sens C'est en visionnant un tutoriel sur YouTube que Marie Aubin a eu le déclic. Intriguée par une démonstration d'un dispositif « fait maison » à partir d'une bouteille de shampoing permettant aux femmes de faire pipi debout (pour des raisons d'hygiène dans des lieux publics, de commodité pendant un déplacement...) la chef d'entreprise a décidé de pousser l'idée plus loin en s'intéressant aux alternatives disponibles sur le marché. Sans résultat probant. C'est comme ça que La Marinette est née. Plusieurs mois de recherches et de prototypage ont ainsi été nécessaires. Aidée par une naturopathe et la médecin des sapeurs-pompiers de l'Yonne, elle a mis au point un dispositif alliant praticité, confort et sécurité.

Fabriquée en polypropylène alimentaire, une matière à la fois recyclable et sans danger pour la santé,

la Marinette se distingue également par sa forme ergonomique, pensée pour s'adapter à toutes les morphologies et situations, des randonnées en montagne aux déplacements quotidiens. « Certaines femmes se retiennent toute la journée par manque de solution, ce qui peut entraîner des problèmes de santé graves », souligne Marie Aubin, en insistant sur l'importance de cet accessoire pour prévenir ces risques.

UN PRODUIT EN PLEINE EXPANSION

Depuis son lancement, la Marinette connaît une ascension fulgurante. Les réseaux sociaux, en particulier TikTok, jouent un rôle majeur dans sa popularité. « Une vidéo bien ciblée peut cumuler plusieurs centaines de milliers de vues, générant un afflux immédiat de commandes », souligne celle qui, par ailleurs, a longtemp

temps œuvré dans les métiers de la communication. Lors du Salon Made in France qui s'est tenu en novembre dernier porte de Versailles, l'équipe de La Marinette a été littéralement submergée par l'intérêt des visiteurs, confirmant l'existence d'un réel besoin pour ce type de produit. En six mois, pas moins de 5.000 unités ont été vendues.

Mais l'ambition de Marie Aubin ne s'arrête pas là. « Avant juillet 2025, j'aimerais avoir vendu plus de 10.000 Marinette », annonce la chef d'entreprise. Tout en explorant de nouveaux usages : les femmes sportives, militaires ou encore les professionnelles en mission dans des environnements exigeants. La Marinette s'accompagne également de produits complémentaires, comme des lingettes pour l'hygiène.

Enzo Beaudet

◆ la-marinette.fr

Ils bougent.

UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LE CIRCUIT DIJON-PRENOIS. Le Circuit Dijon-Prenois a annoncé le 20 janvier le nom de son nouveau président et actionnaire, **Vincent Martin**, président du Groupe de BTP Roger Martin. Après 17 années de présidence, Yannick Morizot, tout en restant au capital, occupe désormais la fonction de directeur général.

RÉSEAU ENTREPRENDRE BOURGOGNE S'ÉTOFFE.

Un nouveau chargé de mission a rejoint l'équipe de Réseau Entreprendre Bourgogne en la personne d'**Aurélien Celestrano**, qui sera chargé d'animation et de la coordination de l'accompagnement des lauréats, ainsi que du programme Les Entrep' Bourgogne. Ancien lauréat du Réseau Entreprendre Bourgogne, Aurélien Celestrano était directeur des Docks Numériques, l'incubateur et accélérateur de startups numériques dont la direction opérationnelle est désormais assurée par **Jef Canzano**.

Hommage.

ISABELLE ROUX, DITE « LA BELLE ». Figure depuis 40 ans du Théâtre Dijon Bourgogne (TDB), Isabelle Roux dite « La Belle » est décédée. « La Belle c'était un personnage, un de ceux que l'on oublie pas. Une gueule, un caractère, qui après avoir renoncé à une carrière sur les planches s'est consacrée pendant plus de 40 ans au TDB, occupant diverses fonctions (billetterie, accueil du public, accueil des artistes) au service du public et des artistes. Hospitalière, drôle, généreuse, passionnée, toujours aux petits soins et à se plier en quatre pour les artistes, pour qu'ils se sentent comme chez eux-elles, comme si elle les accueillait chez elle, elle avait parfois un je ne sais quoi de filouterie, elle qui s'amusait de ne pas être un ange. Avec les vacataires d'accueils, ses petits « kikis », dont elle était responsable, elle était comme une mère poule, protectrice et seule, à ses yeux, à avoir le droit de les rabrouer si nécessaire », lui ont écrit les membres du Théâtre Dijon Bourgogne dans un communiqué hommage.

À LA UNE

Les silos du Batardeau s'effacent progressivement du paysage

Yonne. En février, l'ancien site de 110 Bourgogne aura entièrement disparu des berges de l'Yonne. Les opérations de concassage des matériaux dont 90 % doit être recyclé pourront alors commencer.



À gauche : Adjoint au maire de la ville d'Auxerre en charge de l'urbanisme, des travaux et de l'accessibilité, Nordine Bouchrou précise qu'aux termes de l'appel à manifestation d'intérêt (Ami) « Démonstrateur de la ville durable », un volet consacré à la mémoire industrielle des lieux réaffectés doit être nécessairement observé. Crédit : JDP.

À droite : Sur les bords de l'Yonne, un impressionnant tapis de démolition a été déployé afin de parer aux éventuelles chutes de gravats qui pourraient intervenir lors des opérations de grignotage. Crédit : JDP.



Au rythme d'une cellule par jour ou presque, les mâchoires de la plus grande pelle mécanique d'Europe - 76 mètres de haut pour plus de 300 tonnes à la pesée - déployée par la société Avenir Construction ne vont faire qu'une bouchée de la « cathédrale de ciment » construite dans les années 1960. Lancé fin décembre, le chantier de démolition des anciennes installations de 110 Bourgogne, acquises par la ville d'Auxerre via l'Établissement public foncier (EPF) Doubs-BFC pour 1,4 M€ en 2022, devrait s'achever au cours du mois prochain, confirme Nordine Bouchrou, adjoint au maire en charge de l'urbanisme. Après la mise à terre des silos dont ceux qui supportent la fresque peinte en 2018, l'entreprise de démolition va s'atteler à démanteler deux bâtisses présentes sur le site : la maison du directeur et le bâtiment administratif. « À partir du mois de mars, l'idée est de remettre à niveau pour retrouver un sol sain et de commencer les opérations de concassage. Une partie des matériaux vont être réutilisés pour des projets locaux comme la plate-

forme municipale de la voirie, aux Cassoires. »

Si le coût de cette phase préliminaire dont l'objectif est de faire disparaître, en partie, les antiques silos est estimé à près de 2 M€, l'ensemble du projet baptisé Auxerre ambitieuse, pour lequel la ville est devenue lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt (Ami) « Démonstrateur de la ville durable », doit mobiliser quelque 250 M€ afin d'implanter un écoquartier sur deux friches industrielles composées du site du Batardeau, donc, et de celui des Montardoins, où figurent les vestiges de l'empire Guillet. « Ce sont 17 hectares qui vont être complètement réhabilités même si les usages ne sont encore pas définis. Comme vous le savez, nous avons signé un protocole de partenariat avec deux groupes, Essor et Cardinal. Nous attendons leur retour sur ce qu'ils vont nous proposer en termes d'agencement », rappelle l'adjoint au maire en charge de l'urbanisme, des travaux et de l'accessibilité qui a mis en lumière, par ailleurs, le travail effectué en amont par l'architecte-conseil Sylvio d'Ascia.

NOUVEAUX USAGES

Dix ans devraient ainsi être

À droite : Après une phase liminaire de désamiantage, la démolition d'une partie des silos à grain va engendrer, selon les études techniques, environ 10.000 tonnes de gravats dont 90 % va être recyclé et réemployé localement sur des chantiers. Crédit : JDP.



nécessaires pour faire émerger ce nouveau quartier mixant logements, commerces et services publics sur fond de mobilité douce, d'autonomie énergétique (géothermie, photovoltaïque et hydroélectricité) et d'espaces verts. « Cela va être la jonction parfaite entre la future Plaine des sports, le cœur de ville et le quar-

tier Rive Droite », promet l'élu. Sur l'emprise foncière du Batardeau, un hôtel, un restaurant en rooftop « unique en Europe » et un data center pourraient trouver leur place. La connexion avec le canal du Nivernais, situé à proximité immédiate, devrait en outre naturellement s'opérer. « Le port fluvial est un enjeu dans cette réha-

bilitation de 17 hectares. L'idée est qu'on puisse aussi se promener au bord des quais, que ce soit un quartier complètement apaisé où la voiture n'a pas sa place. » Avant cela, la prochaine étape consistera à l'enlèvement et au recyclage de près de 10.000 tonnes de gravats.

Stéphane Bourdier

Côte-d'Or. Ce palmarès des métropoles et agglomérations les plus dynamiques de France est basé sur 75 indicateurs, publics ou privés, dans différents domaines : Capital démographique, résilience économique, immobilier d'entreprise, offre de soins, risques naturels...

Dijon couronnée par le baromètre Arthur Loyd de l'attractivité

Seconde de la 7^e édition du baromètre Arthur Loyd sur l'attractivité dans la catégorie Métropole intermédiaire l'année dernière, Dijon accroche en ce début d'année 2025 la première place devant Caen et Angers. « Première de la thématique Qualité de vie, la métropole séduit grâce à ses aménités urbaines, son offre universitaire étoffée et un accès aux soins privilégié », peut-on lire dans la 8^e édition de ce palmarès. L'année dernière, c'est l'indicateur d'immobilier d'entreprise qui, semble-t-il, avait coûté la première place à la capitale de la Bourgogne. Correction est faite, et de belle manière !

INDICATEURS ÉCONOMIQUES HÉTÉROGÈNES

Parmi les 16 métropoles intermédiaires selon les termes de l'Insee qui prend en compte « l'aire d'attractivité », reflétant les bassins de vie, Dijon est en effet première du baromètre 2025 dans l'item « Performances du marché immobilier professionnel », ainsi que dans l'item « Aménités et équipements urbains », deux indicateurs auxquels les chefs

d'entreprise sont particulièrement sensibles au moment de choisir une implantation possédant une qualité de vie suffisante pour attirer durablement leurs cadres. « Les indicateurs liés à l'immobilier professionnel sont dans l'ensemble très bien orientés : la demande placée de bureaux est vive, dynamisée par les bureaux neufs et des valeurs locatives plutôt maîtrisées, détaille le baromètre Arthur Loyd. Parallèlement, la présence d'une offre de coworking vient étoffer la capacité d'accueil pour les indépendants. Seule véritable ombre au tableau : le manque de disponibilités en immobilier logistique au sein du territoire ».

Cinquième pour l'item « Dynamisme économique et présence de talents » qui reflète la vitalité de l'écosystème composé des étudiants, des chercheurs et des startup, deuxième pour les « ressources économiques », Dijon est en revanche en retrait avec une sixième place sur l'indicateur « Accueil des entreprises et coûts d'implantation » : « Seul point de vigilance, le coût du logement assez élevé comparativement aux métropoles concurrentes, qui pourrait désinciter les nouveaux arrivants », avertit le baromètre. Dijon apparaît



également à l'avant-dernière place sur l'item « résilience et croissance économique ». Et ne se place, selon l'étude, qu'à la 13^e place quant à son ouverture à l'international. Accroître la notoriété de la capitale des Ducs à l'étranger sera justement l'une des missions de la toute nouvelle

marque de territoire Dijon Bourgogne, lancée le 14 janvier par la maire de Dijon Nathalie Koenders aux côtés de Catherine Petitjean et Danielle Juban, respectivement présidentes des agences d'attractivité Dijon Bourgogne Invest et Dijon Bourgogne Events, et de Sla-

dana Zivkovic, présidente de Dijon Bourgogne Tourisme et Congrès ; preuve s'il en est que la métropole dijonnaise a pris conscience de la nécessité de « passer la seconde » sur ce terrain.

Emmanuelle de Jesus

Côte-d'Or. Le groupe pharmaceutique au CA de 870 M€, affirme sa volonté de rester ancré dans l'écosystème dijonnais. L'installation au centre-ville participe à l'attractivité des cadres.

Urgo : 23 M€ engagés pour son nouveau siège au centre Dauphine

Le groupe pharmaceutique Urgo investit 23 M€ pour installer, dès 2025, dans le futur centre Dauphine, au cœur de Dijon, ses 260 collaborateurs de la branche healthcare. Les collaborateurs déménageront donc de Chenôve pour s'installer sur un plateau de 4.300 m², le groupe ayant récemment fait l'acquisition de 950 m² supplémentaires pour accompagner sa croissance. Entre 2005 et 2025, le chiffre d'affaires du groupe est en effet passé de 200 à 870 M€.

300 M€ POUR LA R&D

Après avoir engagé 22 M€ dans un nouveau centre logistique dédié à la pharmacie à Ouges (21) en octobre dernier, Urgo confirme son choix de s'implanter durablement

Le groupe pharmaceutique avait annoncé dès mars 2023 son intention d'implanter sa branche healthcare dans le futur Centre Dauphine. Un plateau a été réservé pour les collaborateurs de cette direction, dans ce centre hybride commerce/tertiaire du centre-ville, renforçant l'attractivité du groupe et confortant le temps long pour des salariés sur lesquels Urgo, lancé dans des programmes innovants comme Genesis (peau artificielle) a investi en matière de formation.

sur le territoire. « Nous avons une industrie de pointe, de recherche qui nécessite des gens qualifiés avec un temps de formation long. Il est donc important de fixer les équipes. Dijon est attractive, proche de Paris, avec une qualité de vie, des logements acces-

sibles. Nos collaborateurs s'y sentent bien et ils restent », se réjouit Briac Le Lous, président de Urgo consumer healthcare.

En parallèle, Urgo mène plusieurs stratégies d'investissements avec 300 M€ prévus en R&D sur la période 2020 -

2030, auxquels s'ajoutent les 100 M€ du projet de peau artificielle Genesis, mais aussi 100 M€ pour son industrie avec, entre autres, un projet de nouvelle usine à proximité de Saint-Etienne.

Nadège Hubert



Côte-d'Or

VŒUX 2025 DE LA CEBFC.



Jérôme Ballet, président du directoire (à gauche) et Éric Fougère, président du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne BFC. Crédit : JDP.

À l'occasion de la traditionnelle soirée de cérémonie des vœux du directoire de la Caisse d'Épargne BFC (CEBFC) qui avait lieu dans les locaux du siège du groupe bancaire à Dijon Valmy, Jérôme Ballet son président a réaffirmé la volonté du groupe bancaire d'être un acteur de développement du territoire. CEBFC affichait, en 2023, 36.700 dossiers de crédits engagés, tous types et tous marchés confondus, ne représentant que 8.800 dossiers de crédit immobilier accompagnés pour 1,2 Md€ selon les chiffres de son rapport d'activité dévoilé en mai de l'année dernière. Malgré un tassement en 2024, Jérôme Ballet espère une remontée de l'activité en 2025, tandis que le groupe offre à ses clients des tarifs préférentiels dans trois enseignes (Leroy Merlin, Cozynergy et Vérisure), « pour faciliter la rénovation énergétique et participer à leur confort de vie à domicile ».

en bref

E. de J.

Région BFC. Près de 300 acteurs étaient rassemblés vendredi 24 janvier à l'IUT Dijon-Auxerre-Nevers pour assister au premier Forum régional Cybersécurité et Numérique.

Cybersécurité : nul n'est à l'abri !

Dijon L'objectif de cette rencontre était notamment de créer un moment de confiance autour de la problématique de la protection des données des entreprises, collectivités et associations en rappelant que « la cybersécurité est un des principaux défis de la numérisation de la société », souligne Patrick Molinoz, président de l'Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) qui anime le CSIRT territorial. « J'aime rappeler que l'univers numérique devrait être pensé comme le monde "physique" : il n'y a ni liberté, ni démocratie, ni croissance pour les citoyens dans le monde "physique" sans sécurité. C'est la même chose avec le numérique. Il faut donc protéger les données collectées et les systèmes qui les traitent pour permettre le fonctionnement normal, et sain, de leur activité. »

L'évènement co-organisé par le CSIRT Bourgogne-Franche-Comté, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et la French Tech

Bourgogne-Franche-Comté, a permis aux participants de s'informer et de rencontrer les entreprises de la filière cybersécurité venues présenter leurs savoir-faire et offres de services.

DES APPELS AU CSIRT EN HAUSSE DE 61 %

« À l'heure où les attaquants se saisissent de toutes les opportunités, notamment pour mener des attaques à des fins d'extorsion financière, les entreprises, les établissements publics et les collectivités doivent impérativement hisser leur niveau de cybersécurité, précise Véronique Brunet, déléguée de l'ANSSI en Bourgogne Franche-Comté. Parmi les premières choses à mettre en place il y a la création de sauvegardes sur disques durs déconnectés du réseau et la création de mots de passe complexes et cryptés, notamment sur les messageries. Ces deux précautions permettent de réduire les failles de sécurité et de se reconstruire plus vite en cas d'attaque ». « Ce forum constitue également une opportunité essentielle pour renforcer la collaboration entre acteurs économiques, collectivités, fournisseurs de solutions en cybersécurité et start-up

innovantes locales », ajoute Silvére Denis, directeur délégué de la French Tech Bourgogne Franche-Comté. « N'attendez pas d'être attaqué et de subir de graves préjudices pour nous contacter. Le CSIRT-BFC n'est pas uniquement le pompier de la cybersécurité, c'est aussi votre allié au quotidien pour vous aider à protéger votre système d'information contre les cyberattaques, détecter les menaces dès leur apparition et réduire l'impact et la durée entre le piratage informatique et le rétablissement normal de votre activité », défend Sébastien Morey, responsable du centre régional de cybersécurité Bourgogne Franche-Comté, tout en rappelant que « nul n'est à l'abri ! ». Le CSIRT BFC a reçu en 2024, 404 sollicitations contre 250 en 2023, soit 61 % d'augmentation. Dans le détail, 40 % de ces appels sont des demandes d'information, 44 % des incidents, 16 % des alertes (actions de prévention à destination des bénéficiaires, par exemple détection de vulnérabilités). Par ailleurs, 47 % des sollicitations concernent des communes et des communautés urbaines, d'agglomération et de communes, 18 % des établissements publics et 20 % des entreprises (TPE, PME,

ETI). Les sollicitations les plus fréquentes concernent la fraude bancaire, les faux sites marchands, les rançongiciels et l'hameçonnage (phishing). « Au-delà de la réponse aux incidents, le CSIRT-BFC joue plusieurs rôles : la sensibilisation, les alertes comme des détections de vulnérabilités et l'animation de la filière à l'instar de ce Forum Cybersécurité et Numérique », complète Sébastien Morey. « Ce forum apparaît aussi comme un révélateur de l'émergence en BFC d'une véritable filière de la cybersécurité, souligne Silvére Denis, directeur délégué de la French Tech BFC. Les entreprises de la French Tech BFC sont parfaitement positionnées pour offrir des réponses fiables et efficaces aux défis croissants de cybersécurité auxquels font face les entreprises et les collectivités de notre territoire. En collaboration avec le CSIRT Bourgogne Franche-Comté, nous avons notamment permis la création d'un annuaire régional des prestataires en cybersécurité, regroupant 50 sociétés qualifiées pour accompagner les acteurs locaux dans leur montée en résilience face aux cybermenaces ».

Frédéric Chevalier

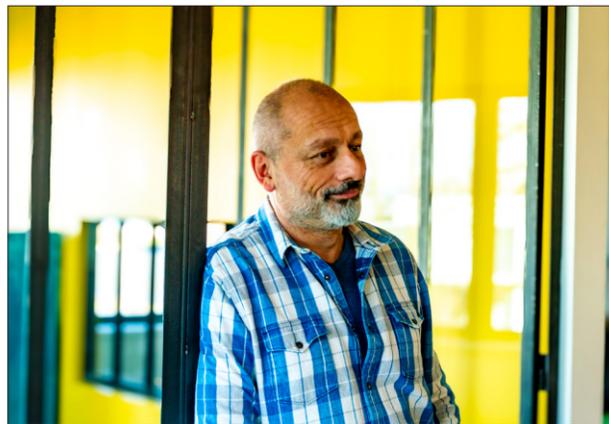
Saône-et-Loire. Le groupe créé en 2008 par deux vétérinaires propose une démarche globale de recherche en santé et bien-être animal dans le domaine de l'élevage. 25% de son CA se fait à l'export.

Le groupe Obione (santé animale) monte en puissance

Mâcon Le groupe Obione, créé en 2008 à Mâcon par le duo de vétérinaires Patrick Besnier et Lionel Reisdorffer (toujours à la tête de l'entreprise), était à l'origine un laboratoire de produits vétérinaires qui s'est diversifié en créant un secteur dédié au bien-être en élevage (démarche globale « Happy »). Fort de 30 salariés, Obione termine 2024 en affichant un chiffre d'affaires de 6,5 M€ (5,9 M€ en 2023).

LABELLISÉ POUR LA FORMATION DES « VÉTOS »

Malgré un contexte agricole difficile, le groupe envisage pour 2026 un chiffre d'affaires avoisinant les 8 M€ soit une croissance de près de 25%.



Lionel Reisdorffer, vétérinaire, co-fondateur du groupe Obione. Crédit : Obione.

Obione rayonne à travers plusieurs domaines : la formation auprès des vétérinaires « autour du bien-être, du confort, de la création de valeur en élevage », possible grâce à une certification Qualiopi et la distribution de

médicaments avec l'exclusivité d'une gamme de médicaments « pour la maîtrise de la reproduction bovine et la qualité du lait. Elle complètera l'offre existante en Nutrition-Alimentation à partir du printemps 2025 ».

L'international représente aujourd'hui 25% du CA du groupe. En 2024, Obione s'est implantée dans cinq nouveaux pays (Vietnam, Costa Rica, Mexique, Thaïlande, Azerbaïdjan).

CROISSANCE À L'EXPORT

Aujourd'hui présent dans 27 pays, Obione intensifie en 2025 le grand export et déploie ses produits et services vers les continents américains et asiatiques. Face aux nouvelles attentes d'un secteur agricole bouleversé (Mercosur, normes écologiques, problématiques sociétales et environnementales portées par les consommateurs), la société promet en 2025 « une approche inédite de réconciliation de la société et l'élevage ».

Emmanuelle de Jesus

Côte-d'Or

TEFAL RECYCLE LES POÊLES. Tefal, marque du groupe Seb fabricant de petit électroménager né à Selongey (21) annonce le lancement de la première filière mondiale de collecte et de recyclage de ces ustensiles de cuisine usagés, toutes marques confondues. « Cette initiative vise à collecter jusqu'à 20 millions de poêles en France d'ici 2027, en les transformant en nouveaux produits grâce à un processus de recyclage innovant et responsable », annonce le groupe Seb. Tefal a déposé trois brevets dédiés à l'amélioration du tri des matériaux, à la compatibilité alimentaire des matériaux recyclés et à la réduction de l'impact environnemental. « Ces innovations renforcent l'efficacité de la chaîne de recyclage et garantissent la qualité des produits finis. En 2024, près de 50 % de l'aluminium utilisé dans l'usine de Haute-Savoie était déjà recyclé. L'objectif est d'atteindre 60 % de matériaux recyclés dans les produits et emballages d'ici 2030. » Dès le premier trimestre 2025, Tefal déploiera des opérations de collecte à grande échelle de ces poêles en partenariat avec les principales enseignes de distribution (Auchan, Leclerc, Carrefour), et développera aussi un réseau de points de collecte en déchèteries et magasins. Elles seront triées et recyclées et les matériaux, notamment l'aluminium, « revalorisés grâce à des procédés maîtrisés par des partenaires industriels français. Ce recyclage permet d'économiser plus de 90 % d'énergie par rapport à la production d'aluminium vierge. » Le groupe Seb avait été menacé durant l'année 2024 par un projet de loi portée par le député écologique Nicolas Thierry d'interdiction des Pfas (« polluants éternels ») contenus dans de nombreux produits dont les poêles en Téflon, qui en avaient été écartées par les parlementaires après un intense lobbying du groupe.

Nièvre

QUATRE ENTRANTS AU VILLAGE BY CA DE NEVERS. Suite à l'appel à candidatures lancé en novembre 2024 par le Village by CA Nevers, quatre startups intègrent l'accélérateur du Crédit Agricole Centre Loire. **Solawel** propose un logiciel sur-mesure afin que les bénéficiaires de prothèses puissent faire leurs démarches pour obtenir une prothèse adaptée et que les orthopédistes travaillent dans des conditions optimales. Elle propose un outil 3 en 1, avec : une application mobile pour les patients porteurs d'orthèse ou prothèse, un espace dédié aux orthopédistes, une plateforme numérique de communication et de récolte des données pour les fabricants. **Softech 58** souhaite créer un progiciel pour l'outillage parc et jardin qui garantit un suivi rigoureux de chaque bien et qui facilite le prolongement de la durée de vie des appareils et les interactions entre vendeurs, propriétaires et réparateurs. La solution agira comme un carnet d'entretien digital pour lutter contre l'obsolescence prématurée. Elle proposera des rappels automatiques d'entretien, une documentation accessible en un clic et un réseau de réparateurs de proximité qualifiés. **Median Group** est une agence de gestion de talents (influenceurs) du monde du e-sport (et plus spécifiquement des jeux de type FPS). Elle gère les réseaux sociaux du talent, ses contrats publicitaires, son patrimoine et ses démarches juridiques. Elle les met également en relation avec des marques pour des campagnes marketing. Enfin **Café Laverie** est une laverie où il est possible de travailler dans un espace de co-working et / ou de boire un café.

en bref

Saône-et-Loire. VIT rachète Eurodécor

Le groupe industriel VIT (Vitrage isolant technique) situé à Hautefond (71) depuis 1981, annonce le rachat de la société Eurodécor (15), spécialisée dans la fabrication de vitrages isolants et le façonnage de verre. Avec cette acquisition, le groupe de Saône-et-Loire, qui produit chaque année 350.000 m² de vitrages, renforce son maillage territorial et étend son rayonnement à de nouveaux marchés dans le Sud-Ouest de la France. Cette reprise s'inscrit dans « une stratégie ambitieuse » qui vise à atteindre un chiffre d'affaires de 40 M€ à horizon 2028 contre 33 M€ en 2024 selon le cabinet UI Investissement qui a accompagné la reprise d'Eurodécor et porter à 500.000 m² la surface de vitrage réalisés. Le groupe VIT, par la voix de son président Mickaël Labrosse, annonce également un agrandissement de ses locaux à Hautefond (+2.500 m²) et l'acquisition de machines pour la découpe à jet d'eau, pour un montant total d'investissement de « 1,5 à 2 M€ ». Aucun recrutement n'est prévu, mais les 18 salariés d'Eurodécor seront conservés, alors que le groupe s'engage dans un programme de santé au travail, visant notamment l'arrêt du travail de nuit. Outre son ancrage bourguignon, le groupe VIT possède les sociétés ATV (Loire) et Var-net (Jura).

Nadège Hubert

Yonne. Fermé depuis cinq ans, le deuxième Courtepaille le plus ancien de France, construit en 1964 à Cussy-les-Forges, va se transformer en magasin d'alimentation pour animaux.

Une nouvelle vie pour le Courtepaille

Christopher Bertrand, entrepreneur local et ancien employé du restaurant, a acheté l'emblématique bâtiment du deuxième plus ancien Courtepaille de France (1964) afin de le transformer en un projet d'avenir ambitieux et original. « Le bâtiment est atypique, bien placé, et il correspondait parfaitement à mes besoins », explique-t-il. En effet, son entreprise, spécialisée dans les produits pour animaux manquait de visibilité dans son ancienne boutique de Cussy-les-Forges. La localisation stratégique de l'ancien restaurant, situé à l'entrée de la commune et sur les bords de la D606 (anciennement Nationale 6) en a fait un choix évident.

Le rachat n'était pourtant pas gagné d'avance. « Le bâtiment était en vente aux enchères à un prix attractif, mais les travaux à prévoir ont dû en décourager plus d'un. Les toits étaient endommagés, l'électricité était hors d'usage, et la végétation avait envahi les lieux. Pour moi, c'était une opportunité unique de donner un nouveau souffle à ce lieu et à mon activité », confie le chef d'entreprise. Après une offre rapide et sans surenchère, le bâtiment était vendu à Christopher Bertrand. « Je ne crois pas au hasard. Tout semblait aligné

Très endommagé, le bâtiment devrait pourtant garder ses caractéristiques architecturales après travaux. Crédit : Christopher Bertrand.



pour que ce projet se réalise », confie-t-il.

DE CANIDRIVE À COURTEPATTE

Des travaux importants et une réorganisation des locaux sont primordiaux afin de donner une seconde vie à l'ancien restaurant. Néanmoins, Christopher Bertrand souhaite garder l'âme du bâtiment. « Dans l'ensemble, il restera le même. Des petites briques, de la boiserie, c'est important qu'il reste reconnaissable », annonce le chef d'entreprise. Néanmoins, le toit en chaume, symbole de l'ancien restaurant, n'a pas été entretenu pendant des années. « J'aimerais le garder. Mais si la facture est trop élevée je laisserai tomber et je m'orienterai sur une autre solution en attendant d'avoir les fonds

nécessaires. » Pour évaluer les dommages, il a fait appel à l'entreprise Ferrero - société bourguignonne spécialiste des toits en chaume -, qui s'était déjà occupée du Courtepaille de Rouvray construit, lui, en 1961.

Ces travaux de grande envergure ne font pas peur au reprenneur qui espère accueillir ses clients dans sa nouvelle boutique rapidement. « Je veux ouvrir pour le 15 février. C'est une date très importante pour moi. Ce sera l'anniversaire des 10 ans de ma société », assure Christopher Bertrand. Un beau cadeau d'anniversaire pour son entreprise qui pour l'occasion changera aussi son identité, passant de Canidrive à... « Courtepatte », clin d'œil à l'histoire du bâtiment.

Enzo Beaudet

Côte-d'Or. Benvic, toujours en or



Le plasturgiste Benvic (Chevigny-Saint-Sauveur) remporte pour la troisième fois une médaille d'or décernée par l'organisme certificateur EcoVadis qui a évalué l'évolution des performances et des progrès autour de quatre thèmes : environnement, travail et de droits de l'homme, éthique et achats responsables. Benvic s'était notamment distingué en 2024 grâce à un process exclusif permettant la transformation de matelas gonflables défectueux en un matériau pour la fabrication de chaussons de jardin, en partenariat avec les magasins outdoor Décathlon.

Région Bourgogne Franche-Comté Un outil pour la santé au travail

Les Services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI BFC) annoncent le lancement de la campagne Amarok, dispositif centré sur la santé des dirigeants, dont le déploiement, débuté en BFC dès 2022 va s'accélérer en ce début d'année 2025. Ce partenariat a pour but de protéger spécifiquement la santé de ses adhérents chefs d'entreprises, dirigeants et travailleurs non-salariés. Le service en ligne, Amarok e-Santé, est compris dans la cotisation et est 100% anonymisé. Il faut moins de 10 minutes pour prendre conscience et mesurer les situations qui procurent de la satisfaction et celles qui procurent de l'insatisfaction / stress : si le score est positif : il est recommandé de se réévaluer régulièrement (environ tous les 3 mois) ; si le score est négatif : il y a un risque d'épuisement professionnel / burn-out, des questions supplémentaires sont alors posées ; si le résultat dépasse un seuil d'alerte : il est proposé au répondant d'être recontacté par un psychologue du travail.

♦ observatoire-amarok.net

Région Bourgogne Franche-Comté

Lancement de la 3^e édition de la Semaine des métiers du nucléaire

La Semaine des métiers du nucléaire, coorganisée par l'Université des métiers du nucléaire et France Travail, se tiendra du 3 au 7 février 2025 en région Bourgogne Franche-Comté qui abrite un pôle de compétitivité dédié à la filière. Grâce à la mobilisation des partenaires institutionnels, ainsi que des entreprises, plusieurs centaines d'événements seront organisés. Le grand public pourra ainsi découvrir les métiers, formations et opportunités de recrutement de cette filière stratégique. Ces événements incluront des portes ouvertes d'écoles et d'entreprises, des temps de découverte des métiers, des job datings, des forums de recrutement et des webinaires. Le lancement officiel de cette 3^e édition aura lieu le 23 janvier 2025, sur le site Framatome du Creusot et marquera le coup d'envoi de cette semaine nationale, en présence notamment de Hélène Badia, présidente de l'Université des métiers du nucléaire, Elisabeth Terrail, Directrice des ressources humaines de Framatome et Michel Swieton, Directeur régional France BFC. ♦ nuclearvalley.com/agenda/36/lancement-de-la-semaine-des-metiers-du-nucleaire

Semaine des métiers du nucléaire
3 > 7 FÉVRIER 2025
Éclairez votre avenir

COMMUNIQUEZ EN B to B
auprès d'un lectorat ciblé de professionnels
Publireportage | Encartage | Numérique
Visibilité parfaite | Tarifs attractifs

Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68
ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org



Côte-d'Or. Nathalie Koenders, maire de Dijon et première vice-présidente de Dijon Métropole, inaugurerait le mercredi 15 janvier place des Savoirs (Grésilles) les locaux destinés à accueillir son nouveau pôle de services publics.

L'Atrium, une administration dans l'air du temps

Dijon
Elle l'avait annoncé il y a un an lors de la réunion annuelle de proximité au quartier des Grésilles : Nathalie Koenders, maire de Dijon, a présenté le 15 janvier l'Atrium, le nouvel espace situé dans le quartier des Grésilles, place des Savoirs, qui accueillera plusieurs services publics. La métropole, avec l'aide de l'État, avait racheté pour 2,57 M€ l'ancien bâtiment de l'ex-CPAM puis rénové les 3.000 m². L'infrastructure regroupe désormais l'ensemble des services de bureau de la direction des ressources humaines représentant une centaine d'agents, auparavant répartis sur trois sites (Hôtel de Vogüé, Palais des Ducs-Cours de Flore et rue Cazotte). Une équipe d'accueil assurera la réception des visiteurs de l'Atrium et les orientera vers les différents départements sur place. Les services de la mairie du quartier des Grésilles seront présents au rez-de-chaussée et concerneront les démarches en lien avec l'état-civil, les demandes de pièces d'identité et les inscriptions sur les listes électorales. Le pôle social sera quant à lui le point d'accès aux droits de la mission locale, du PLIE,

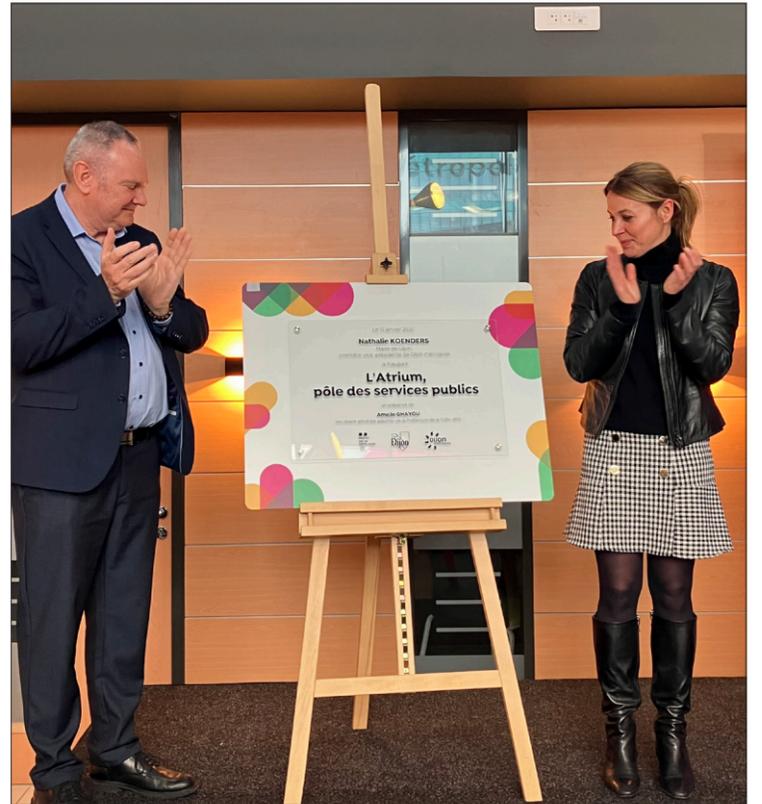
de la Caf et du Pimm's. L'ambition même du projet est « d'améliorer les conditions de vie et de préserver l'égalité républicaine pour les citoyens de ce quartier », certifie la maire de Dijon. La labellisation en novembre dernier des lieux par France Service facilitera la prise en charge administrative des habitants. Dès le mois d'avril, ils bénéficieront d'un accompagnement par les agents communaux sur onze des compétences du dispositif, notamment celles associées à France Travail, aux assurances retraites ou encore à la Caisse d'assurance maladie. Le service de proximité espère ainsi lutter contre l'errance administrative de ce quartier prioritaire. Un code couleur s'inscrit par ailleurs au sein du site pour que le public puisse circuler et se guider plus aisément.

UN ESPACE D'ÉCHANGE

L'implantation de ce pôle de service public au sein d'un quartier inscrit en politique de la ville renforce la présence de la collectivité et de l'état auprès de ses habitants. Avec 35 % de sa population vivant sous le seuil de pauvreté, les Grésilles ont d'autant plus besoin du lien social permis par cette structure.

Par son implantation, ses services et son organisation, l'Atrium entend répondre aux besoins des trois orientations issues de la consultation citoyenne pour la construction du nouveau contrat de la ville 2024-2030, qui avaient mis en avant le cadre de vie, l'émancipation et le lien social. Sa configuration a pour objectif de concevoir un « véritable lieu de partage et de convivialité », selon Cédric Philibert, directeur des ressources humaines de Dijon métropole. Au-delà de l'administratif, l'Atrium souhaite s'ouvrir à ses habitants grâce à la mise en place chaque vendredi matin d'un café social dit *café conviv*. Ce moment privilégié met en lumière le dessein de ce lieu, à savoir celui d'être le « cœur administratif et social de ce quartier », explique la maire de Dijon. Il ambitionne de devenir un espace d'échange et de rencontre mais, aussi, une liaison assurée entre la ville et les habitants des Grésilles ; ce choix de restructuration résulte également d'une appréhension de la part de la métropole des enjeux d'attractivité des services publics auxquels elle est confrontée.

Zoé Touchard



Nathalie Koenders, maire de Dijon accompagnée de son neuvième adjoint, Christophe Berthier, délégué du personnel, du dialogue social, de la fraternité, de la lutte contre les discriminations et de la laïcité. Crédit : JDP.

Région BFC. Dans une étude publiée le 9 janvier 2025, l'Insee met en lumière la fuite d'une partie des jeunes Bourguignons-Franc-Comtois entrant dans l'enseignement supérieur.

Un quart des néo-bacheliers quitte la Bourgogne Franche Comté

Bourgogne Franche-Comté
La Bourgogne Franche-Comté est désormais dotée, depuis le 1^{er} janvier 2025, de deux universités ! L'université Bourgogne Europe (Dijon) et l'université Marie et Louis Pasteur (Besançon), doivent faire oublier l'échec d'une entente régionale et la disparition de la Comue Université de Bourgogne Franche-Comté. Cela sera-t-il suffisant pour remédier à la fuite des jeunes étudiants ? Il semble en effet s'agir d'une problématique majeure pour la région : « Sur les 16.900 néo-bacheliers de Bourgogne-Franche-Comté en 2022, 4.250 sortants acceptent une proposition d'admission sur Parcoursup en dehors de la région. Dans le même temps, 2.830 néo-bacheliers venus d'ailleurs, les entrants, acceptent une proposition d'admission dans la région, rapporte l'Insee. À l'issue

des admissions dans le supérieur, la région compte ainsi 11 % de néo-bacheliers de moins. Elle est la 3^e région de France métropolitaine à perdre relativement le plus de néo-bacheliers, derrière le Centre-Val-de-Loire et la Corse ». Dans le détail, les personnes les plus mobiles sont celles issues des origines sociales les plus aisées (45 % des sortants de la région pour 30% de l'ensemble des néo-bacheliers) et celles ayant obtenu les meilleurs résultats au baccalauréat. « Parmi ceux ayant obtenu la mention très bien, 43% acceptent une proposition en dehors de la région, précise l'organisme. C'est 31 % pour la France de province. Pour ceux ayant eu les félicitations du jury, le taux de sortants atteint 62 %, contre 46 % en France de province ».

COMMENT EXPLIQUER CE MANQUE D'ATTRACTIVITÉ ?

Si certains facteurs viennent expliquer la fuite de certains

profils - davantage de moyens financiers permettent, par exemple, de faire face à des frais de déménagement, de déplacements, ou d'inscription importants -, d'autres réalités semblent handicaper la région. La BFC se situe entre deux régions très attractives : l'île-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes (qui attire à elle seule un sortant sur cinq). Cela s'explique principalement par la richesse de l'offre d'enseignement à Paris et à Lyon, notamment pour des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) réputées ou des formations d'écoles d'ingénieurs, mais aussi parce que certains néo-bacheliers résidant aux franges de la région (Sénonais, Nivernais, Mâconnais...) privilégient la proximité géographique en choisissant une formation dans une région limitrophe. Cela s'explique par une répartition de l'offre de formation bien trop centralisée entre Dijon et Besançon.

Si ces deux pôles proposent une large diversité d'enseignement, leur proximité géographique ne suffit pas à couvrir l'entière BFC. « L'offre de formation est beaucoup plus restreinte ailleurs dans la région, essentiellement des BTS ou BUT et des pôles intermédiaires, comme les campus d'Auxerre, Le Creusot, Nevers et l'université de technologie de Belfort Montbéliard (UTBM), observe l'Insee. Dans les territoires éloignés, les néo-bacheliers peuvent trouver la formation souhaitée dans un environnement plus proche, mais en dehors de la région ».

Ainsi, chaque année, la Bourgogne Franche-Comté perd près de 2.000 jeunes : « Ces mouvements participent au vieillissement de la population régionale, et à la dégradation du solde naturel du fait de la baisse du nombre de femmes en âge de procréer ».

Killian Roblot

Côte-d'Or

LE CESER EN VISITE À LA CITÉ DES VINS DES CLIMATS ET VINS DE BOURGOGNE À BEAUNE. Élise Moreau,



présidente du Ceser BFC et les membres du bureau ont été accueillis vendredi 10 janvier 2025 à Beaune par Laurent Delaunay et Sylvain Naulin (photo), respectivement président et directeur du Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB) et par Olivier Le Roy, directeur de la Cité des Climats et vins de Bourgogne. Cette démarche « hors les murs » permet aux conseillères et conseillers d'échanger avec les acteurs de terrain pour nourrir leurs réflexions et suivre les préconisations formulées. Ont été évoqués les enjeux majeurs de la filière viticole : adaptation aux aléas climatiques, réduction de l'empreinte carbone, baisse globale de la consommation de vin et transmission des entreprises et droits de succession. Olivier Le Roy, directeur de la Cité des Climats et vins de Bourgogne a rappelé le contexte de création de la Cité des Climats et vins, lieu culturel et touristique consacré à la valorisation de l'histoire, du patrimoine et de la culture viticole en Bourgogne né en 2010, puis impulsé en 2015, lors de l'inscription des Climats de Bourgogne sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

en bref

Doubs. Grand Besançon Métropole vise à devenir un territoire à énergie positive en 2050. Dans cette optique, il entend multiplier par plus de trois la surface de son réseau de chaleur, dont l'alimentation en énergie renouvelable sera portée à 90 % contre plus de 75 % actuellement.

Réseau de chaleur bisontin : bientôt un nouveau géant vert

Depuis 2019, Grand Besançon Métropole (GBM) gère la compétence de distribution publique de chaleur sur son territoire. En France, les réseaux de chaleur urbains se sont développés entre les années 1950 et 1970, en parallèle à la forte urbanisation du pays. À Besançon, c'est naturellement à Planoise qu'un premier équipement de ce type a été déployé, à partir de 1968. La démarche était à la fois écologique et économique puisqu'il s'agissait, d'un côté, de chauffer un grand nombre de nouveaux logements. De l'autre, de traiter les déchets générés par une population croissante. La création d'une usine d'incinération des ordures ménagères allait ainsi permettre aux abonnés de bénéficier d'une chaleur à prix optimisé. En 2004, une première chaudière biomasse vient compléter le dispositif, suivit en 2011 de deux autres chaudières biomasse de 8 MW et d'une deuxième chaudière gaz naturel de 19 MW. Étendu une première fois en direction du quartier des Hauts du Chazal (qui compte notamment comme principal client le CHU de Besançon), puis à Avanne-Aveney, ce « réseau ouest » est alimenté à plus de 75 % par des énergies renouvelables (biomasse) et de récupération (incinération d'ordures ménagères) et apporte à 14.850 équivalents-logements une chaleur à des tarifs compétitifs et stables. Dans le cadre de son schéma directeur du chauffage urbain inscrit au Plan Climat, GBM s'est engagé dès 2021 dans d'importants travaux d'extension de ce réseau de chaleur avec pour objectif de viser 100 % de consommation d'énergies renouvelables en 2050. Le 19



La dernière chaudière biomasse du réseau de chaleur de Besançon : Engie Solutions.

novembre 2024, à l'occasion du Salon des maires et des collectivités, Anne Vignot, présidente de Grand Besançon Métropole et Catherine MacGregor, directrice générale d'Engie, ont ainsi signé le contrat de concession de service public pour l'extension du réseau de chaleur de Besançon Ouest (voir photo ci-dessous). Ce contrat, confié à Engie Solutions pour 12 années, permettra d'alimenter plus de 23.000 équivalents-logements en chauffage et eau chaude sanitaire au travers d'une énergie locale et très largement décarbonée. « Jusqu'ici, nous étions sur des délégations de service publics renouvelées tous les six ans, en doublant cette durée nous sommes en mesure de voir plus grand et de planifier un véritable changement d'échelle pour ce réseau de chaleur né il y a 57 ans », explique Christophe Glasson, directeur commercial Alsace, Bourgogne Franche-Comté chez Engie Solutions. Au total ce seront 74 km de réseau, contre 24 actuellement en service, qui permettront d'alimenter à terme près de 500 bâtiments raccordés. Le réseau distribuera via cette extension une énergie produite à 90 % à partir d'énergie renouvelable et de récupération notamment grâce à l'optimisa-

tion du patrimoine existant, de la récupération des fumées des chaudières biomasses actuelles, de l'Unité de valorisation énergétique de déchets voisine et de la mise en service d'une nouvelle chaudière biomasse à l'horizon 2030 (après démolition de l'ancienne chaudière au charbon plus utilisée depuis 2015). Le réseau sera en capacité de fournir 233 GWh de chaleur à terme. Ainsi l'émission de 35.000 tonnes de CO₂ supplémentaires sera évitée tous les ans.

122 M€ D'INVESTISSEMENTS

Le tracé du réseau a été pensé pour être évolutif, intégrant également plusieurs réserves de puissance permettant d'envisager le raccordement de futures infrastructures ou bâtiments. Les travaux de la première branche en direction du centre ville ont débuté en août 2023. Les quartiers de Saint-Ferjeux, la Butte et la Grette sont aujourd'hui desservis. De nombreux bâtiments tertiaires publics (Centre technique municipal, écoles, maison d'arrêt, lycée Jules Haag, 6^e régiment du génie et 19^e régiment du matériel, CCI Saône-Doubs...), mais également

des logements sociaux et du parc privé ont été raccordés. L'extension se poursuivra en plusieurs tranches jusqu'en 2031 (voir schéma ci-dessous). Elle comptera notamment le raccordement en 2026 qu'une partie du centre-ville historique et en 2027 du campus universitaire de la Bouloie.

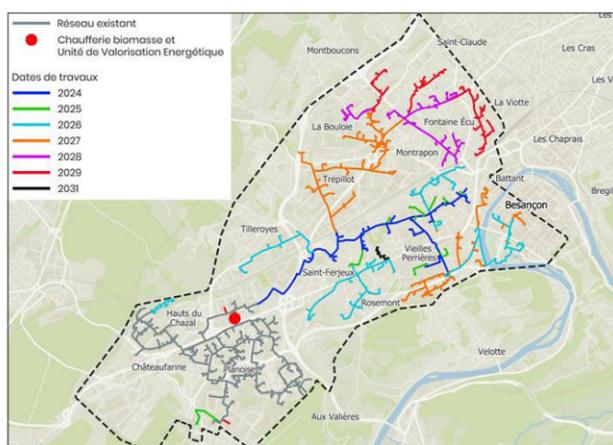
Plusieurs innovations au cœur même du dispositif des chaufferies permettront d'améliorer la qualité de l'air bisontin et de moins consommer d'énergie. « Pour économiser plus de 155.000 tonnes de bois sur la durée du contrat, des laveurs-condenseurs couplés à des pompes à chaleur à absorption vont permettre la récupération de 5,1 MW d'énergie fatale sur les chaudières biomasses. Celles-ci fonctionneront alors avec un rendement à 100 % et verront les fumées de combustion filtrées avec des niveaux de rejets inférieurs aux normes exigées ».

Les investissements sont portés par GBM à hauteur de 66 M€ et par Engie Solutions pour 56 M€. L'Ademe, par le biais du Fonds Chaleur, soutiendra également le projet.

Frédéric Chevalier

Doubs

LE PROJET D'ACHÈVEMENT DU CONTOURNEMENT DE BESANÇON À ENFIN UN MAÎTRE D'ŒUVRE. Pour rappel, le premier tronçon du contournement de Besançon est mis en service au nord-ouest de la ville en septembre 2003 : c'est la voie des Montboucons. Puis, un second tronçon au Sud-Est voit le jour en juillet 2011 : la voie des Mercureaux. Depuis, la jonction entre les deux n'a cessé d'être repoussée au point de devenir une véritable arlésienne. Les choses bougent en 2022 avec, le 30 novembre, la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de la RN 57. Aujourd'hui, Egis se voit confier par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) de Bourgogne-Franche-Comté la maîtrise d'œuvre du projet. Ce dernier doit répondre non seulement à un besoin de décongestionner le trafic, mais également à des enjeux urbains, sociétaux, architecturaux et environnementaux. « Ce dernier tronçon entre les boulevards et Beure accueille un volume de trafic parmi les plus importants de l'agglomération, indique la Dreal dans un rapport. La circulation y est très dense sur l'ensemble de la journée, avec deux pointes de trafic marquées le matin dans le sens entrant vers Besançon, et le soir dans le sens sortant. La demande de trafic en période de pointe du matin est de 32 % supérieure à la capacité de l'axe et de 42 % le soir ». Ce même rapport ajoute, en réponse au collectif d'associations « RN+5,7 degrés » qui en mai 2023 avait déposé un recours au tribunal de commerce demandant l'annulation de la déclaration d'utilité publique, que : « Même avec des hypothèses d'évolution des parts modales très volontaristes, la section reste saturée à moyen et long terme : les changements sociétaux en cours et escomptés pour faire diminuer la part de la voiture individuelle ne suffiraient pas à désaturer cette section ». En tant que maître d'œuvre, Egis apportera « une réponse architecturale, paysagère, technique et économique aux enjeux du programme ». Au-delà de la mise à 2x2 voies de la RN57 avec une vitesse limitée à 70 km/h, le projet prévoit des compléments de voiries urbaines permettant le désenclavement de certains quartiers, une réorganisation des accès au site de Micropolis et un nouvel accès poids-lourds à la STEP de Port Douvot. Il envisage également l'aménagement de voies et d'ouvrages dédiés aux transports en commun, permettant une amélioration de la desserte du Nord de Planoise et de Micropolis. Pour les modes doux, des voies continues en site propre et connectées aux aménagements existants sont prévues, ainsi que de nouveaux ouvrages de franchissement des voiries : deux au-dessus de la RN57, un au-dessus du Doubs et un de franchissement de la rue de Dole. Le projet permet par ailleurs d'améliorer la transparence écologique de la RN57, avec l'aménagement d'un passage grande faune et la création de deux passages petite faune. Le coût du projet est évalué à 130 M€, dont plus de 30 % sont dédiés aux aménagements liés aux transports en commun et modes doux ainsi qu'aux aménagements concernant l'environnement. Egis entend déployer une démarche d'écoconception tout au long du processus de production du projet.



À gauche : carte présentant le calendrier de l'agrandissement du réseau de chaleur urbain bisontin jusqu'en 2031.

À droite : Anne Vignot, présidente de GBM et maire de Besançon et Catherine MacGregor, directrice générale d'Engie signent le renouvellement de la concession de service public du réseau de chauffage de Besançon. Crédit : Engie Solutions.



en bref

Côte-d'Or. L'Association des Climats du vignoble de Bourgogne a donné au Clos-Vougeot le coup d'envoi des célébrations des 10 ans de l'inscription des Climats de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Noces d'étain pour les Climats



« Dix ans déjà ! ». C'est par ces mots qu'Aubert de Villaine, fondateur et président d'honneur de l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne - Patrimoine mondial a lancé, le vendredi 17 janvier, l'année de célébration sous l'adage du Clos Vougeot qui convenait magistralement à l'instant : « Jamais en vain - Toujours en vin ». Rappelons-nous...

UNE RECONNAISSANCE MONDIALE

Le 4 juillet 2015, après dix ans de préparation, les Climats du Vignoble de Bourgogne étaient inscrits au patrimoine immatériel de l'UNESCO. Car, si la célébration est aujourd'hui aisée, pour le « bébé de Villaine » tel que le qualifie Bertrand Gauvrit, directeur de l'association, l'accouchement fut difficile. Une naissance qui aura demandé dix années mais durant lesquels Aubert de Villaine se réjouit de « n'avoir jamais mis de côté ou oublié aucun des fondamentaux de départ » qui, en 2025, continuent de mobiliser les territoires et les acteurs, dans le soucis de transmettre, promouvoir et défendre les Climats de Bourgogne comme une valeur : « Cette fameuse valeur universelle exceptionnelle que le monde nous envie, qui est si forte mais aussi si

fragile dans le monde que nous vivons ».

2025 sera donc l'année des festivités que l'association a voulu accessibles à tous les publics. Car, au-delà de célébrer une tradition, un savoir-faire et un terroir, c'est un territoire, un paysage qui s'étend des Côtes de Nuits et de Beaune, de Dijon aux Maranges au sud de Santenay, fruit de 2000 ans d'interactions, d'échanges et d'écoutes entre les femmes, les hommes et la terre qui font des Climats un lieu unique parmi les 1.200 sites inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco. Soixante kilomètres de terre(s) qui sont devenus, grâce à cette reconnaissance, essentiels à l'Humanité, dont il ne sera désormais plus possible de se défaire : « Les Climats de Bourgogne aujourd'hui c'est un site patrimonial, mais c'est surtout une valeur qui parle au monde entier », ajoute Gilles de Larouzière, président de l'association. On en avait conscience mais cette dimension a vraiment été plus encore mise en lumière depuis 10 ans ».

UNE ANNÉE DE FÊTE

Toute l'année vont donc se dérouler une vingtaine d'événements tournés vers le vin, bien évidemment, mais aussi autour de la littérature, la découverte de la biodiversité, de façon ludique et familial, dans le périmètre des



Aubert de Villaine, fondateur et président d'honneur de l'association de l'Association des Climats de Bourgogne - Patrimoine mondial. Crédit : JDP.

Climats mais aussi au-delà « pour rappeler que ce patrimoine est celui de tous les bourguignons et qu'il attire le regard sur la Côte viticole mais aussi sur toute l'histoire et le patrimoine de notre région », a précisé Marie-Claire Bonnet-Vallet, présidente de Côte-d'Or attractivité et vice-présidente du Comité de pilotage 10 ans. Une série de rencontres qui trouvera son point d'orgue le week-end du 4 juillet 2025, qui marquera les 10 ans jour pour jour, de l'inscription au Patrimoine mondial autour des « Gardiens des Climats ». Une année qui, selon Aubert de Villaine démontre que, « En demandant cette inscription au Patrimoine Mondial, nous avons mis

le doigt sur quelque chose de vrai et de nécessaire ». Une année anniversaire qui permettra de donner la tendance en matière d'attractivité touristique puisqu'après une hausse de +3,8% entre 2022 et 2023, dont 80.000 visiteurs pour les trois Cités des vins de Bourgogne (65.000 pour la seule Cité de Beaune) le tourisme en Bourgogne a diminué de 2,5% en 2024. Seule exception, la Côte-d'Or (+0,1%) probablement boostée par le passage du Tour de France et de la flamme Olympique selon l'Insee.

Antoine Gavory

♦ 10ansdesclimats.com

Saône-et-Loire. Lors de ses vœux, le préfet du département Yves Seguy a fait le point sur l'activité économique, au diapason, nonobstant quelques bémols, des indicateurs nationaux.

2025 dans un climat incertain



Yves Seguy a fait un large tour d'horizon de l'engagement de l'État en Saône-et-Loire, notamment dans le domaine économique. Le département n'échappant pas à un ralentissement de l'activité.

Devant une Marianne et en mouvement, au pied de la roche de Solutré et au bord de la Saône, « montrant l'implication de l'État dans le territoire », qui accompagnera désormais la communication de l'État, Yves Seguy entouré par ses préfets d'arrondissement a déroulé un large état des lieux à l'occasion de ses vœux à la presse. Peut-être l'État avait-il un message à faire passer en la matière mais le préfet a d'abord longuement insisté sur les efforts menés en matière de sécurité : déploiement de nouvelles casernes de gendarmerie, cybersécurité... Pas inutile quand, quelques jours plus tard, des épisodes de violence urbaine ont été déclenchés dans le quartier des Sau-

geraies à Mâcon conduisant aux dégradations de plusieurs bâtiments municipaux, un premier bilan faisant apparaître trois bâtiments publics dégradés, sept véhicules légers incendiés, une pelleteuse ainsi que des poubelles brûlées, et trois véhicules de police endommagés

DEFAILLANCES EN HAUSSE

Yves Seguy ne s'en est pas caché, la conjoncture économique se dégrade et le climat politique incertain n'arrange rien. Le département a ainsi enregistré une hausse significative des défaillances d'entreprise : 459 en un an, soit +23% par rapport à 2023. L'État ne reste pas inactif et un comité départemental d'examen des difficultés des entreprises (Codefi) s'est tenu le 21 octobre pour mettre en place des mesures de soutien. Les secteurs du BTP, de l'agroalimentaire et des transports connaissent des difficultés croissantes, sans oublier l'agriculture, évidemment centrale en Saône-et-Loire et qui fait l'objet

d'un suivi particulier. Yves Seguy a néanmoins estimé que le territoire faisait preuve de résilience grâce à des projets industriels ambitieux. Certains indicateurs sont encore rassurants à l'image du taux de chômage qui est sensiblement inférieur (6,7% au dernier trimestre) à la moyenne nationale (7,4%), et le bassin mâconnais plus particulièrement n'est pas loin du plein-emploi. La réindustrialisation est au cœur des stratégies. Plusieurs friches ont été identifiées et un accompagnement aux porteurs de projet (ingénierie et financement) a été mis en place : les sites stratégiques sont Lucy à Montceau-les-mines dédié aux industries vertes, ou Nordeon à Chalon-sur-Saône. Metroz Arrière SEB à Tournus et S2p à Dompierre-les-Ormes se destinent à l'artisanat et aux activités mixtes. Une étude de réhabilitation est en cours à Digoin, incluant la faïencerie.

Le département compte aussi sur la dynamique autour des métiers du nucléaire. La souve-

raineté énergétique est redevenue une priorité vu le contexte géopolitique et la Saône-et-Loire joue un rôle clef dans la transition et la limitation de la dépendance aux énergies fossiles avec son « couloir de l'énergie ».

MISER SUR LE NUCLEAIRE

Le territoire est un pilier de la filière nucléaire française avec évidemment Framatome et ses 3.000 salariés mais aussi Industeel (740 salariés) et un réseau de 70 sous-traitants. Le pôle de compétitivité Nuclear valley regroupe 375 adhérents nationaux dont 45 locaux. Et la dynamique va se poursuivre : Framatome est en cours d'agrandissement à Saint-Marcel pour accroître la production d'EPR et développe la forge du Creusot pour la production de pièces lourdes. D'autre part, l'usine Jimmy dédiée à la fabrication de microréacteurs nucléaires générera 300 emplois et contribuera à la décarbonation industrielle.

David Bessenay

Région BFC

INSTALLATIONS À LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES BFC. La chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté a procédé jeudi 9 janvier à l'installation d'une nouvelle magistrate, Marina Albrecht, lors d'une audience solennelle présidée par Emmanuel Roux, président de la chambre. À cette occasion, un nouveau vérificateur, Fabrice Taillard a prêté le serment exigé pour l'exercice de ses fonctions. Les juridictions financières ne sont pas une découverte professionnelle pour ces nouveaux arrivants, qui y ont déjà exercé des fonctions. Jusqu'à son arrivée à la CRC Bourgogne-Franche-Comté, Marina Albrecht, première conseillère, exerçait depuis 2022 les fonctions de magistrate à la chambre régionale des comptes Grand Est à Metz. Après avoir occupé le poste de directrice du budget et des finances au Département du Territoire de Belfort de 1999 à 2016, elle a intégré l'hôpital Nord Franche-Comté où elle a officié en qualité de directrice des affaires financières et de l'analyse de gestion jusqu'en 2021.

Fabrice Taillard, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, a rejoint la chambre sur un poste de vérificateur après un parcours de contrôleur à la direction départementale des finances publiques (DDFIP) du Doubs depuis 2013, d'assistant de vérification à la chambre régionale des comptes de Franche-Comté jusqu'à sa fermeture en 2012 et précédemment, d'adjoint au chef de bureau environnement et urbanisme à la préfecture du territoire de Belfort.



LES RÉSEAUX D'EAU DANS LE TOP 3 DES PRIORITÉS DES INVESTISSEMENTS DES MAIRES. À l'occasion du Carrefour de l'eau à Rennes, et à environ 400 jours des élections municipales de 2026, une enquête exclusive Odoxa pour Sade révèle les priorités d'investissement des élus locaux en matière d'infrastructures et d'aménagements urbains. Pour 2025 les réseaux d'eau figurent parmi les trois premiers postes d'investissement des maires et décideurs municipaux (pour 25% d'entre eux), derrière la voirie (64%) et les bâtiments publics (62%). L'étude révèle également un besoin d'information accru des élus des communes sur l'état réel de leurs infrastructures : - 46% des maires estiment à moins de 10% les pertes en eau de leurs réseaux alors qu'elles atteignent en moyenne 20% au niveau national ; - seuls 24% considèrent être en retard dans le renouvellement de leurs réseaux ; - plus de la moitié des maires (56%) avouent une méconnaissance des mesures du Plan Eau, soulignant un besoin d'accompagnement sur ces enjeux, au moment où le Premier ministre appelle à tenir une grande conférence nationale sur l'eau. Parmi les élus, ce sont ceux des petites villes (entre 2.000 et 20.000 habitants) qui positionnent le plus haut la priorité des réseaux d'eau (une priorité pour 40%, 15 points au-dessus de la moyenne nationale). Enfin, les maires sont réceptifs aux nouveaux modes de financement de leurs travaux : 42% sont prêts à explorer des partenariats publics-privés pour financer la rénovation des réseaux d'eau de leur commune. Ce sont les élus des « communes rurales » (moins de 2.000 habitants) qui sont les plus demandeurs de ce type de partenariat : 44%.

en bref

Europe

Coopération. L'accord bilatéral renforcera la coopération en matière de sécurité, mais stimulera aussi la coopération dans les secteurs de l'espace, les TIC, la politique industrielle...

L'accord-cadre entre l'Union et le Japon entre en vigueur

Le 1^{er} janvier 2025 voit le premier jour d'entrée en vigueur du premier accord-cadre bilatéral entre l'Union européenne et ses États membres et le Japon.

Nommé, « accord de partenariat stratégique » (APS), cet accord historique « orientera le dialogue ultérieur entre les parties et garantira une coopération politique et économique plus étroite sur toute une série de questions bilatérales, régionales et multilatérales », précise le Conseil européen dans un communiqué.

DEPUIS 2018

Les fondements de l'APS remontent à 2018 : le 17 juillet de cette année-là, l'Union européenne et le Japon signaient l'accord à Tokyo. Le Parlement européen avait donné son approbation le 12 décembre 2018 et, le 5 avril 2024, les procédures de ratification de l'accord par les États membres se sont achevées. Parallèlement aux négociations relatives à l'APS, l'Union et ses États membres avaient



ouvert des négociations en vue d'un accord de partenariat économique avec le Japon le 29 novembre 2012. Celles-ci ont débuté en avril 2013 et le contenu du tout premier accord-cadre bilatéral entre l'Union et le Japon a été finalisé en avril 2018.

VALEURS COMMUNES

Grâce à l'APS, l'Union

européenne et le Japon se trouveront dans une meilleure position pour renforcer l'ordre mondial multilatéral fondé sur des règles dans lequel les Nations Unies jouent un rôle central, et pour défendre des valeurs et des principes communs tels que l'État de droit, la démocratie, le respect des droits de l'homme, les mar-

chés ouverts et le commerce libre et équitable.

SÉCURITÉ ET ÉCONOMIE

En ce qui concerne le volet bilatéral, l'accord renforcera la coopération en matière de sécurité, la collaboration dans la lutte contre le terrorisme et les crimes internationaux graves ainsi que contre la prolifération des armes de destruction massive. En outre, l'APS stimulera la coopération sectorielle dans des domaines tels que l'espace, les technologies de l'information et de la communication, la politique industrielle, l'énergie, les transports, l'éducation, la recherche et l'innovation.

Un comité mixte coordonnera le partenariat global et servira de forum pour débattre de toutes les questions couvertes par l'accord. En outre, l'accord met en place une procédure de règlement des différends pour traiter les éventuelles controverses.

Source : Conseil européen

Travail. La directive relative à l'équilibre entre les hommes et les femmes au sein des conseils d'administration des sociétés est entrée en vigueur à la fin de l'année 2024.

La directive sur la parité dans les conseils d'administration lancée

La directive relative à l'équilibre entre les hommes et les femmes au sein des conseils d'administration des sociétés est entrée en vigueur à la fin de l'année 2024 ; elle vise une représentation plus équilibrée des hommes et des femmes au sein des conseils d'administration des sociétés cotées en bourse dans tous les États membres de l'Union européenne.

Elle fixe un objectif pour les grandes sociétés cotées de l'Union européenne de 40 % du sexe sous-représenté parmi leurs administrateurs non exécutifs et de 33 % parmi tous les administrateurs.

La part des femmes dans les conseils d'administration des entreprises est de 34 % en moyenne dans l'UE. Depuis



2010, la représentation des femmes dans les conseils d'administration s'est améliorée dans la plupart des États membres de l'UE, mais l'ampleur des progrès varie considérablement et dans certains États membres, elle stagne. Par exemple, en 2024,

les femmes représenteront 39,6 % des membres des conseils d'administration des plus grandes sociétés cotées en bourse dans les pays appliquant des quotas contraignants, contre 33,8 % dans les pays appliquant des mesures non contraignantes et seu-

lement 17 % dans les pays n'ayant pris aucune mesure. Le délai de transposition par les États membres était fixé au 28 décembre 2024, et les entreprises doivent atteindre les objectifs au plus tard le 30 juin 2026.

La Commission vérifiera les notifications des États membres concernant leurs mesures de transposition et s'assurera que ces mesures transposent correctement les dispositions de la directive. La Commission peut lancer des procédures d'infraction à l'encontre des États membres qui ne notifient pas la transposition ou qui ne transposent pas correctement la directive

Source : Commission européenne

Nomination

L'ITALIENNE BRUNA SZEGO EN LICE POUR PRÉSIDER L'AUTORITÉ DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT. Lors d'un vote le 18 décembre 2024, les députés européens ont soutenu la nomination de la candidate italienne Bruna Szego à la présidence de l'Autorité européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux. Bruna Szego, qui dirige actuellement l'unité de surveillance et de réglementation de la lutte contre le blanchiment de capitaux à la Banque d'Italie, a recueilli 569 voix pour, 20 voix contre et 61 abstentions. Basée à Francfort, la nouvelle Autorité européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (AMLA) est chargée de coordonner les actions des cellules nationales de renseignement financier et de superviser directement certaines entités financières à risque présentes dans plusieurs États membres. Pour être nommée Présidente de l'AMLA, Bruna Szego a encore besoin du soutien d'une majorité qualifiée au Conseil européen.

Fonds européens

LES FONDS EUROPÉENS PLUS FACILEMENT MOBILISABLES APRÈS UNE CATASTROPHE.

Deux nouvelles lois de l'Union offriront un financement rapide pour les mesures de récupération à la suite de catastrophes naturelles qui se sont produites après le 1^{er} janvier 2024 : inondations et aux incendies de forêt survenus en Europe centrale, orientale et méridionale en septembre 2024. D'une part, la proposition de soutien régional d'urgence à la reconstruction (« Restore ») permettrait ainsi aux pays de l'Union européenne de canaliser plus facilement les fonds européens de développement régional (Feder) et les fonds de cohésion vers la reconstruction après une catastrophe. D'autre part, les pays de l'Union européenne disposant de fonds non dépensés au titre des programmes de développement rural (Feader) pourront accélérer l'utilisation de ces fonds pour compenser les pertes subies par les agriculteurs, les sylviculteurs et les PME actives dans ces secteurs qui ont subi la destruction d'au moins 30 % de leur potentiel de production. Cet argent sera versé sous forme de montants forfaitaires et sera entièrement couvert par des fonds de l'UE. Les paiements aux bénéficiaires seront effectués d'ici la fin de l'année 2025. Ainsi, le Feder de l'Union pourrait financer des projets de reconstruction à hauteur de 95 % de leur coût total. Afin de fournir rapidement des liquidités à ceux qui en ont besoin, un préfinancement supplémentaire pouvant aller jusqu'à 25 % du montant total serait également mis à disposition. La proposition permettrait une utilisation plus souple des fonds du Fonds social européen Plus pour financer des programmes de travail à court terme, soutenir l'accès aux soins de santé et fournir des produits de première nécessité. En 2025, les changements proposés devraient permettre de mobiliser 3 Mds€ de financement en concentrant les paiements sur la période 2025-2027. Les deux lois doivent maintenant être formellement approuvées par le Conseil. Elles entreront en vigueur un jour après leur publication au Journal officiel de l'Union européenne pour la loi « Restore » et le jour de sa publication pour le dispositif Feader.

en bref

ABONNEZ-VOUS !

- ➔ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- + VERSION NUMÉRIQUE
- + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

VERSION PAPIER + NUMÉRIQUE
120€



NOTRE OFFRE D'ABONNEMENT

Je m'abonne pour **1 an au prix de 120 €**

Règlement par chèque ou virement

Vous pouvez avoir accès, gratuitement à notre journal sur Internet : <https://journal-du-palais.fr>

Sur notre site, vous retrouverez toutes les informations économiques régionales de notre hebdomadaire enrichies de brèves, d'informations quotidiennes, et d'informations juridiques et fiscales et bien entendu de nos annonces légales qui couvrent désormais les départements de la Côte d'Or, de la Saône et Loire et de l'Yonne.

Cette version Internet est complétée par une newsletter quotidienne, à laquelle il vous sera juste demandé de vous abonner gratuitement, formellement pour respecter la réglementation sur la protection de la vie privée.



Pour cela, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus.

N° d'abonné (si déjà abonné) : JP _____

Société : _____

M. Mme Mlle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Activité : _____

Signature : _____

BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À : Journal du Palais - Service abonnement - 2B Avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - abonnement.jdp@legalnet.org - www.journal-du-palais.fr

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.

leJournalduPalais
LE JOURNAL DU PALAIS - BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Opinions

« Le journaliste devient encore plus essentiel pour la démocratie »

François Sauvadet, président du conseil départemental de Côte-d'Or

Lors de ses vœux à la presse le vendredi 24 janvier dans les salons de l'Hôtel Esmonin de Dampierre, à Dijon, François Sauvadet (lui-même ancien confrère) a redit l'importance à ses yeux du métier de journaliste dans un monde où règnent de plus en plus « la désinformation, les fake news » et les deepfake (images ou vidéos trafiquées), ainsi que l'intelligence artificielle, véritable « machine à discours » servant à la « fabrication de l'opinion », comme on a pu le voir aux États-Unis. « Vous restez des repères d'une information calibrée et sourcée », a assuré le président du conseil départemental de la Côte-d'Or.

LOI DE 1881

Pour lui, un des enjeux tout proche du métier sera « de concilier la liberté d'expression avec la recherche de la vérité », un débat qui se cristallise en ce moment au travers du mouvement HelloQuitX qui



visé à inciter les utilisateurs de X à quitter le réseau afin de protester contre la fin de la modération et permet donc la libre expression de contrevérités. « Pour ma part, a précisé François Sauvadet, je reste sur X, car on ne quitte pas le terrain de la guerre. C'est de l'intérieur qu'il faut lutter contre les fakenews. Même si je respecte ceux qui ont fait d'autres choix ». Pour l'écu, il convient de « recouvrer l'esprit de

la loi de 1881 » (la loi du 29 juillet 1881 impose un cadre légal à toute publication, ainsi qu'à l'affichage public, au colportage et à la vente sur la voie publique, Ndlr), qui pose précisément les limites en permettant au journaliste de travailler sans altérer sa « liberté de conscience ». Plus généralement, François Sauvadet, également président de l'association Départements de France, a regretté la succession de gouvernements et l'absence de budget qui participent de l'instabilité dans un monde « qui se recompose, on l'a vu depuis l'élection de Donald Trump » et appelé de ses vœux les parlementaires à « dépasser les esprits de parti » afin de parvenir à un vote du budget « afin de redonner de la confiance au peuple. Nous n'avons pas besoin de semeurs de chaos. Trouver des compromis, ce n'est pas oublier ses convictions, c'est travailler ensemble pour qu'elles aboutissent », a estimé François Sauvadet.

E. de J.

Le regard de Faro

DAVOS : DONALD TRUMP INTERVIENT EN VISIO



Le billet

PAR EMMANUELLE DE JESUS

Régimes de recyclage



Connaissez-vous l'anacyclose ?

Malgré son aspect qui fait furieusement penser à une maladie qui suinte et provoque des plaques urticantes, ce mot désigne une théorie

selon laquelle les régimes politiques se succèdent selon un cycle, défini et immuable. Platon et Aristote y font référence, puis la chose est développée par un certain Polybe, Grec né à Mégalopolis, contraint par les Romains à se constituer otage à Rome. Polybe développe la théorie de l'anacyclose en découpant le fameux cycle en six phases : monarchie, tyrannie (pouvoir absolu d'un seul), aristocratie (le pouvoir est assumé par une élite dominante, les « meilleurs »), puis sa variante oligarchie (le pouvoir est concentré dans les mains de quelques-uns, par forcément le haut du panier en termes de sagesse et de savoir), avant d'évoluer vers la démocratie (ou pouvoir du peuple), puis vers l'ochlocratie (pouvoir de la foule), avant de compter sur un leader providentiel qui ramène à la monarchie. Et ceci *Ad vitam eternam*...

Monarchie, je vois bien : Roi de droit divin, l'État c'est moi, voici Louis XIV, roi-Soleil et monarque absolu, d'accord. Aristocrate, je mettrais ça comme étiquette à Louis-Philippe, monarque parlementaire. Ou même oligarque, plutôt : après tout avec lui, le suffrage est censitaire, ce ne sont pas les meilleurs à proprement parler (les autres Louis au moins savaient s'entourer) mais les plus riches qui votent et se font élire. 1848 : Badaboum, début de la démocratie, passage par Louis-Napoléon Bonaparte et grosso modo, on en arrive jusqu'à nous. Nous voici donc, selon la théorie de Polybe, au seuil de l'ochlocratie : la vocifération contre l'argument, la passion contre la raison, le pouvoir de la populace pour la voix du peuple, Elon Musk faisant des trucs douteux avec son bras devant des milliers de casquettes rouges coiffant des visages hilares, les extrêmes de gauche et de droite bien de chez nous qui font de la surenchère dans le populisme... en cherchant au passage à se fabriquer une stature de sauveur. Polybe semble nous dire qu'il y a là un dispositif inéluctable, ce qui, évidemment, plombe un peu le moral alors qu'on se sort à peine du Blue Monday (qui coïncidait mais ce n'est pas ma faute, avec l'investiture d'un président à la peau orange). Si je devais faire un ultime vœu en cette fin janvier ce serait celui-ci : eh l'humanité, ce ne serait pas le moment de se retrousser les manches et, (sans demander la réponse à Chat GPT), de trouver un moyen de sortir de ce déterminisme flippant ?

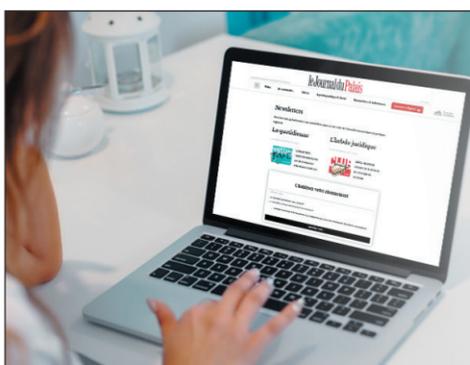
Le coin bouquins

LOIN DE PARIS, RACONTER LES TERRITOIRES.

La vie des Français de la ruralité et des petites villes se raconte peu. Leurs paroles trouvent peu de relais dans l'espace politique, médiatique et culturel. Les récits de ceux qui vivent loin de Paris sont exotisés, on n'y parle que de fermes, de grands espaces et de produits de terroirs. Ou alors on verse dans l'inquiétude

et le mépris, thématisant ces « ploucs » qui ne comprennent rien et qui votent mal. Ces clichés construits, diffusés et entretenus depuis Paris invisibilisent les plus de 60% de la population française qui vit en dehors des grandes villes, les dépouillent de leurs histoires, de leur vécu, de leurs enjeux. Cet ouvrage collectif croise les récits, les témoignages et les points de vue de 26 auteurs et autrices aux expertises et aux parcours différents, tous issus ou parlant de la ruralité, des petites villes et du périurbain.

♦ Éditions de l'Aube et Rura, 232 pages, 21 €.



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS
GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité
économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Offre de reprise

COMMUNE DE BRAZEY EN PLAINE (21)

4 place de l'Hôtel de Ville
21470 BRAZEY EN PLAINE

Avis de marché - Travaux

ORGANISME ACHETEUR : Commune de BRAZEY EN PLAINE (21).
CONTACT : Mairie de BRAZEY-EN-PLAINE, 4 place de l'Hôtel de Ville - 21470 BRAZEY EN PLAINE, France - Tél. : +33 380.32.00.90 - Courriel : dgs@mairie-brazeypainne.com - URL : <https://www.brazeypainne.fr/>
Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>
OBJET DU MARCHÉ : La présente consultation concerne la passation d'un contrat de concession de travaux valant autorisation d'occupation domaniale du domaine public pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective sur le site de la Halle de BRAZEY EN PLAINE.
Contrat de concession.
TYPE DE MARCHÉ : Travaux.
LIEU PRINCIPAL D'EXÉCUTION : 21470 BRAZEY EN PLAINE.
CLASSIFICATION CPV : 45261215, 09331200.
Division en lots. Il convient de soumettre des offres pour boamp_reponselot_
INFORMATIONS SUR LES LOTS :
Lot n° 1 : Photovoltaïque. Le projet concerne la mise en place d'un générateur photovoltaïque de 349.6 kWc sur la toiture existante de la Halle de BRAZEY EN PLAINE, pour revente totale en autoconsommation collective patrimoniale. Générateur de 349.6 kWc - Pmax injectée 250 kVA La production sera partagée entre les différents bâtiments de la commune. L'injection se fera sur un PDL de 250 kVA à créer en limite de parcelle.
Les prestations du présent lot s'arrêtent à la logette C4 Enedis injection. L'AGCP est à fournir dans le présent lot.
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 21/02/2025 à 12:00.
AVIS DE MARCHÉ BOAMP n° : 25-5260 (envoyé le 15 janvier 2025). L2500265

Procédures adaptées



MAIRIE DE GENLIS

Mairie de GENLIS, M. Martial MATHIRON, Maire, 18 avenue du Général De Gaulle - 21110 GENLIS - Tél. : 03.80.47.98.98 - mël : marches.publics@mairie-genlis.fr - web : <https://www.genlis.fr/> - SIRET 21210292500014.
Groupement de commandes : Non.
L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.
DURÉE : 36 mois.
Accord-cadre avec un seul opérateur.
OBJET : Acquisition et livraison de mobilier urbain, ainsi que d'abri-bacs de tri hors foyer dans les espaces publics extérieurs de la ville de GENLIS.
RÉFÉRENCE ACHETEUR : MAPA_25-01.
TYPE DE MARCHÉ : Fournitures.
PROCÉDURE : Procédure adaptée ouverte.
TECHNIQUE D'ACHAT : Accord-Cadre.
LIEU DE LIVRAISON : Lieu de livraison : 21110 GENLIS.
DURÉE : 36 mois.
DESCRIPTION : - L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande.
- Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée.
- LES prestations sont réglées par des prix unitaires.
- Acquisition et livraison de mobilier urbain, ainsi que d'abri-bacs de tri hors foyer dans les espaces publics extérieurs de la ville de GENLIS.
CLASSIFICATION CPV : Principale : 34928400 - Mobilier urbain.
FORME DE LA PROCÉDURE : Prestation divisée en lots : Oui.
Les VARIANTES SONT EXIGÉES : Non.
IDENTIFICATION DES CATÉGORIES D'ACHETEURS INTERVENANT : Acheteur(s) habilité(s) à passer les marchés subséquents ou bons de commande.
Valeur estimée hors TVA : 213.000,00 €.
Lot N° 01 - Mobilier Urbain - CPV 34928400
Mobilier Urbain
Coût estimé hors TVA : 141.000,00 €.
Lieu de livraison : 21110 GENLIS.
Lot N° 02 - Abri-Bacs pour le tri sur les espaces publics extérieurs - CPV 34928480
Abri-Bacs pour le tri sur les espaces publics extérieurs
Coût estimé hors TVA : 72.000,00 €.
Lieu de livraison : 21110 GENLIS.
CONDITIONS DE PARTICIPATION
JUSTIFICATIONS À PRODUIRE QUANT AUX QUALITÉS ET CAPACITÉS DU CANDIDAT :
APTITUDE À EXERCER L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE : Voir le Règlement de consultation.
CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE : Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Voir le Règlement de consultation.
Marché réservé : Non.
Réduction du nombre de candidats : Non.
La consultation comporte des tranches : Non.
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui.
Visite obligatoire : Non.
CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIFS : Commande Publique - Tél. : 03.80.47.98.98.
L'INTÉGRALITÉ DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION SE TROUVE SUR LE PROFIL D'ACHETEUR : Oui.
PRÉSENTATION DES OFFRES PAR CATALOGUE ÉLECTRONIQUE : Autorisée.
REMISE DES OFFRES : 17/02/25 à 12h00 au plus tard.
LANGUES POUVANT ÊTRE UTILISÉES DANS L'OFFRE OU LA CANDIDATURE : Français.
ENVOI À LA PUBLICATION LE : 16/01/25.
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/>
L2500261

Annances légales

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON

Directeur : Jacques STAKLIN

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET - Killian ROBLLOT

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

ENCARTAGE ARTHUR LOYD

Service annonces légales : annoncelocale.jdp@legalnet.org

Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Procédures adaptées

Mon Logis ^{AS}
Groupe Action Logement

HLM MON LOGIS - GROUPE Action Logement

SAINT CLEMENT (89100) - Construction de 34 logements et réhabilitation de 21 logements - Rue de Paris et Rue de la République
Relance du lot 7 suite à une liquidation

Avis d'appel public à la concurrence

Marché de travaux

Marché passé en MAPA Article R2123-1 Suivant le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019

1 - NOM ET ADRESSE DU MAITRE D'OUVRAGE : SA HLM MON LOGIS - GROUPE Action Logement, au capital de 34.058.684,95€, inscrite au RCS sous le numéro 562 881 292, dont le siège social est situé 44, Avenue Gallieni, 10300 SAINTE SAVINE
Personne responsable des marchés : Monsieur le Directeur Général de la SA MON LOGIS - Groupe Action Logement.
2 - MODE DE PASSATION : marché de travaux passé selon une procédure simplifiée suivant le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et de l'article R2123-1
3 - OBJET DU MARCHE :
La présente consultation concerne les travaux suivants : Construction de 34 logements et réhabilitation de 21 logements

Les travaux se situent à l'adresse suivante : Rue de Paris et Rue de la République 89100 SAINT CLEMENT
Type de marché de travaux : 1/Exécution
Lots concernés : relance uniquement du lot 7
LOT N°01 - VRD AMENAGEMENTS EXTERIEURS
LOT N°02 - GROS OEUVRE-MACONNERIE
LOT N°03 - ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE
LOT N°04 - CHARPENTE
LOT N°05 - COUVERTURE-ETANCHEITE
LOT N°06 - MENUISERIES PVC
LOT N°07 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE
LOT N°08 - DOUBLAGES-CLOISONS-PLAFONDS
LOT N°09 - MENUISERIES BOIS
LOT N°10 - CARRELAGES - FAIENCES
LOT N°11 - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
LOT N°12 - PEINTURE
LOT N°13 - ASCENSEURS
LOT N°14 - PLOMBERIE-SANITAIRE
LOT N°15 - CHAUFFAGE-VENTILATION-DESEMFUMAGE
LOT N°16 - ELECTRICITE
Visite obligatoire : Détail dans le règlement de consultation.
4 - DELAI D'EXECUTION : Le délai d'exécution global est fixé à 38 MOIS à compter de la notification de l'ordre de service de commencement des travaux. La date de commencement des travaux est prévue en février 2025.
5 - MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER :
La publicité ainsi que le DCE sont téléchargeables sur le site www.marches-securises.fr
6 - MODALITES DE REMISE DES OFFRES : La transmission des candidatures et des offres se fera sur la plateforme www.marches-securises.fr
7 - DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Vendredi 7 février 2025 12h00
8 - JUSTIFICATIFS ET PIECES A FOURNIR : se reporter au règlement de la consultation
9 - DELAI D'ENGAGEMENT : 180 jours
10 - CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse et selon les critères de sélection énoncés dans le règlement de consultation.
11 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :
- Renseignements administratifs auprès de Angélique CHEVALLIER : 03.25.70.94.81 - achevallier@mon-logis.fr
- Renseignements techniques auprès de Gérald DELONG gdelong@mon-logis.fr - 06.29.11.55.70 - 03.25.70.94.77 ou Alex CORPET 06.03.06.73.83
12 - DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 21/01/2025
Le Directeur Général,
Serge LAURENT
L2500324

www.mon-logis.fr [monlogisimmobilier](https://www.facebook.com/monlogisimmobilier)

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Côte-d'Or

CONSTITUTION DE SOCIETE

ACBG

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : ACBG.
FORME : Société Civile Immobilière.
CAPITAL : 500 €.
SIÈGE SOCIAL : 6, rue de la Marie - 21220 GEVREY-CHAMBERTIN.
Objet :
- l'acquisition, l'administration, l'attribution, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers,
- Et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
DURÉE : 99 ans.
GÉRANCE : Candice ABEL et Geoffrey BOUDIER, demeurant tous deux 6, rue de la Marie - 21220 Gevrey-Chambertin pour une durée illimitée.
Apports en numéraire : 500 €
- Apports en nature : néant.
CESSION DE PARTS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, excepté entre associés, qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. Les cessions entre un associé et toute personne morale qu'il contrôle sont libres. Immatriculation : R.C.S. DIJON. L2405978

ENTREPRISE VOLDOIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : Les Plaines
21210 CHAMPEAU EN MORVAN

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHAMPEAU EN MORVAN du 15/01/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : ENTREPRISE VOLDOIS
Siège social : Les Plaines, 21210 CHAMPEAU EN MORVAN
Objet social :
La réalisation de tous travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment, comprenant notamment :
- La construction et la rénovation de tous bâtiments,
- L'exécution de travaux de fondations, d'élévation de murs, de coulage de dalles et de chapes,
- La réalisation d'ouvrages en béton armé,
- La pose de pierres, briques, parpaings et autres éléments de maçonnerie,
- Les travaux de terrassement et de démolition liés à l'activité principale.
La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 3 000 euros
Gérance : Monsieur Gaëtan VOLDOIS, demeurant Les Plaines 21210 CHAMPEAU EN MORVAN, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis : La gérance.
L2500215

LEGI | Société d'avocats CONSEILS

**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

GFV SAINT VINCENT LA CROIX DES CHAMPS

GFA au capital de 702 500 Euros
Siège social : 1 Route de Saint-Philibert,
21220 GEVREY CHAMBERTIN
RCS Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu à DIJON, le 16 janvier 2025 par Me PAULY, notaire à DIJON,
Il a été constitué un Groupement Foncier Agricole (G.F.A.), société civile particulière, régi par les articles L.322-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil, présentant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination : GFV SAINT VINCENT LA CROIX DES CHAMPS.
- Siège : 1 Route de Saint-Philibert, 21220 GEVREY CHAMBERTIN.
- Durée : 99 ans.
- Capital : 702 500 euros.
- Objet : Le groupement a pour objet, la propriété et l'administration de tous immeubles et droits immobiliers à destination viticole composant son patrimoine. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers viticoles. Conformément aux dispositions de l'article L.322-16 du Code rural et de la pêche maritime qui renvoie aux articles 793 (1-4) et 793 bis du Code général des impôts, ce groupement foncier viticole d'interdit de procéder à l'exploitation en faire -valoir direct des biens constituant son patrimoine : ceux-ci doivent être donnés à bail à long terme dans les conditions prévues aux articles L.416-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime.
- Gérance : a été nommé gérant de la société sans limitation de durée : M. Jean-Marie CHAPIER, 67 avenue Victor Hugo 21000 DIJON.
- Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par la gérance. Les cessions de parts sociales entre associés sont libres, toute autre cession de parts sociales doit être agréée.
RCS DIJON
Pour avis : La gérance
L2500280

A.M PLOMBERIE 21

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 24/01/2025, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : A.M PLOMBERIE 21
Objet social : - Installation plomberie, chauffage, sanitaire et ventilation.
- Dépannage et entretien de plomberie, chauffage, sanitaire, ventilation et pompe à chaleur.- Les interventions chez les particuliers, auprès des collectivités, dans le neuf comme dans l'ancien, et auprès des professionnels.
- Ventes de matériel de plomberie, chauffage, sanitaire, ventilation et pompe à chaleur.
Siège social : 204, chemin de la rente de l'hôpital, 21130 AUXONNE
Capital : 5 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Gérance : M^{me} MULLER Amélie 204, chemin de la rente de l'hôpital 21130 AUXONNE
Amélie MULLER
L2500315

Notaires

**OFFICE NOTARIAL
DIJON CORDELIERS**
Notaires associés
4 place des Cordeliers à DIJON

SCI DE LA COUR

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Paul-Florent ALHERITIÈRE, Notaire à DIJON, le 13/12/2024 il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : SCI DE LA COUR.
FORME : Société civile immobilière.
SIÈGE : CIREY LES PONTAILLER (21270), 5 rue de la Liberté.
OBJET : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
DUREE : 99 ans.
CAPITAL SOCIAL : 1.500 €.
APPORT EN NUMERAIRE : M. Yves LOIDREAU 300 € intégralement libérés, M. Nicolas LOIDREAU 450 € intégralement libérés, M. Alexandre LOIDREAU 450 € intégralement libérés, M^{me} Frédérique LOIDREAU 300 € intégralement libérés.
GERANCE : M. Yves LOIDREAU, demeurant à CIREY LES PONTAILLER (21270), 16 rue du Bois.
CESSION DE PARTS - AGREMENT : Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément préalable à l'agrément des associés.
IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.
Pour avis :
Maître P-F. ALHERITIÈRE.
L2500288

HSV

ASSP En date du 21/01/2025 : il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE : SASU.
DÉNOMINATION SOCIALE : HSV.
SIÈGE SOCIAL : 23 rue du Général de Gaulle - 21700 NUIITS SAINT GEORGES.
OBJET SOCIAL : La création, l'achat, la vente, la prise à bail, la location-gérance, l'installation et l'exploitation directe ou indirecte de tout hôtel, maison meublée, restaurant, brasserie, bar, commerce de détail, vente à emporter, traiteur, activités et produits touristiques, location de matériel et mobilier ; La participation, directe ou indirecte, de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.
DURÉE : 99 ans.
CAPITAL SOCIAL : 150.000 €.
PRÉSIDENT : SAS GROUPE DESFOSSEY HOTELLERIE, 17 rue Général Voillot - 21200 BEAUNE, 511 898 454 R.C.S. DIJON.
CESSION D'ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, agrément préalable de la collectivité des associés.
DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit à 1 voix.
R.C.S. DIJON.
Pour avis.
L2500317

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

MCoffee Lattes**Avis de constitution**

Il a été constitué une société par acte sous seing privé signé électroniquement en date du 9 janvier 2025,

DÉNOMINATION : MCOFFEE LATTES.
FORME : Société à responsabilité limitée.

OBJET : la vente sur place et à emporter de boissons chaudes ou froides à base de café, thé, chocolat, jus de fruits et soda, - la fabrication et la vente sur place et à emporter de tous produits sucrés (gâteaux, viennoiseries, pâtisseries, ...) et salés (sandwichs, salades, ...), - la vente de produits dérivés de la franchise MISS COOKIES COFFEE, - ainsi que toutes activités connexes ou complémentaires La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années.

CAPITAL SOCIAL FIXE : 5.000 €.
SIÈGE SOCIAL : 2 rue des Savelles - 21310 ARCEAU.

La société sera immatriculée au RCS de DIJON.

GÉRANT : Monsieur Pierre GRANDGERARD, demeurant 34 rue Clément Janin - 21120 TIL CHATEL.
GÉRANT : Monsieur Fabien GRANDGERARD, demeurant 4 Allée des 2 Chemins - 21120 SPOY

Pour avis.
L2500322**C.M.A**

Société civile immobilière
au capital de 1.000 €uros
Siège social :
2 rue de l'Yser
21850 SAINT APOLLINAIRE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14/01/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.

DÉNOMINATION SOCIALE : C.M.A.
SIÈGE SOCIAL : 2 Rue de l'Yser - 21850 SAINT APOLLINAIRE.

OBJET SOCIAL : l'acquisition, la location, la sous location, l'administration, l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; éventuellement l'aliénation de ces immeubles devenus inutilisés à la société ; l'obtention de tout financement nécessaire à ces opérations.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.
GÉRANCE : M. Julien NIEL : 11 Avenue Charles de Gaulle - 21220 BROCHON.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : agrément des associés représentant les deux tiers au moins du capital social requis dans tous les cas.

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

Pour avis - La Gérance.
L2500336

CHEZ LEO

Par ASSP en date du 22/01/2025, il a été constitué une SARL dénommée : CHEZ LEO. SIÈGE SOCIAL : 9 rue Henri Rabaud - 21000 DIJON. CAPITAL : 2.000 €. OBJET SOCIAL : La société a pour objet en France et à l'étranger : Exploitation d'un fonds de commerce de boucherie, charcuterie, volailles. La création, l'acquisition, la prise à bail, ou la location, et l'exploitation, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit de tous établissements industriels, commerciaux, de nature similaire ou connexe à l'objet social. Et plus généralement, toute opération de quelque nature qu'elle soit, juridique, économique et financière, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tout autre objet similaire ou connexe la nature a favorisé, directement ou indirectement, depuis poursuivi par la société, son extension en son développement. GÉRANCE : M. Leonidha LATO, demeurant 9 rue Henri Rabaud - 21000 DIJON. DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.
L2500338

DEL'IR

Société civile de portefeuille
au capital de 2.100.000 €uros
Siège social :
15 Chemin des glacis
21240 TALANT

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/01/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile de portefeuille.

DÉNOMINATION SOCIALE : DEL'IR.

SIÈGE SOCIAL : 15, Chemin des glacis - 21240 TALANT.

OBJET SOCIAL : A titre principal, la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières cotées ou non cotées, droits sociaux ou tous autres titres, à l'exception de parts de sociétés en nom collectif, détenus en pleine propriété, nue propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions ou autrement ; la gestion peut être effectuée directement ou sous mandat ; - la création et le financement de filiales ; - A titre accessoire : - la propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou autres ; - La vente de ces mêmes biens pour autant qu'elle ne porte pas atteinte au caractère civil de la Société.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

CAPITAL SOCIAL : 2.100.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : M. David LEVY - 15, Chemin des glacis - 21240 TALANT.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : agrément des associés à l'unanimité requis dans tous les cas.

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

Pour avis - La Gérance.
L2500341

HORIZON 1**Avis de constitution**

Avis est donné de la constitution suivant acte sous seings privés en date à DIJON du 22 janvier 2025, pour une durée de 99 années, d'une SCI qui sera immatriculée au R.C.S. de DIJON, le siège social est à DIJON (21000) 30 bd Maréchal Joffre - Bâtiment GM8 - appartement 231, dénommée HORIZON 1, au capital de 1.000 €, ayant notamment pour objet toutes opérations d'acquisitions et de locations d'immeubles.

La gérance est assurée par Monsieur Pierre ROMARY demeurant 30 bd Maréchal Joffre à DIJON (21000) et Monsieur Louis-Nicolas GUERBER demeurant 10 rue Marie de Bourgogne à ROUVRES EN PLAINE (21110), qui disposent de tous pouvoirs pour engager la société à l'égard des tiers.

Les cessions de parts sont soumises à agrément des associés.

Pour avis.
L2500344

KLOVINE AND CO

Société civile de portefeuille
au capital de 2.100.000 €uros
Siège social :
5 rue des Arandes - 21240 TALANT

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/01/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile de portefeuille.

DÉNOMINATION SOCIALE : KLOVINE AND CO.

SIÈGE SOCIAL : 5 rue des Arandes - 21240 TALANT.

OBJET SOCIAL : A titre principal, la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières cotées ou non cotées, droits sociaux ou tous autres titres, à l'exception de parts de sociétés en nom collectif, détenus en pleine propriété, nue propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions ou autrement ; la gestion peut être effectuée directement ou sous mandat ; - la création et le financement de filiales ; - A titre accessoire : - la propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou autres ; - La vente de ces mêmes biens pour autant qu'elle ne porte pas atteinte au caractère civil de la Société.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

CAPITAL SOCIAL : 2.100.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : M^{me} Sarah LEVY - 5 rue des Arandes - 21240 TALANT.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : agrément des associés à l'unanimité requis dans tous les cas.

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

Pour avis - La Gérance.
L2500343

TERRASTICE

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 €uros
Siège social :
10 Grande Rue - 21360 SAUSSEY

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAUSSEY du 10 janvier 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION : TERRASTICE.

SIÈGE : 10 Grande Rue - 21360 SAUSSEY.

DURÉE : quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 1.000 €.

OBJET : Travaux d'études géotechniques, externalisation commerciales et toutes activités assimilées, évaluation des risques et dommages, expertise en bâtiments réalisée de façon indépendante ou en réseau, études de structures et patho structurelles.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGREMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : Patrick GUILLEMAUT, demeurant 70 rue de Beaufort - 71500 LOUHANS.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON

Pour avis : Le président.
L2500349

**Maitre Philippe CHATEAU**

Avocat à la Cour
Cours Saint Eloi, 36 avenue de Langres
21000 DIJON

SAS GASTON HOTDOGUERIE

11 Bd Voltaire - 21000 DIJON

Constitution de société

Aux termes d'un acte sous seings privés signé à DIJON en date du 22/01/2025, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les principales caractéristiques suivantes : DÉNOMINATION : SAS GASTON HOTDOGUERIE. SIÈGE : 11 Bd Voltaire à DIJON (21000). OBJET : l'exploitation, la gestion et le développement de toute activité de vente et de fabrication de pâtisserie, chocolaterie, glaces et confiserie, traiteur, épicerie fine, salon de thé, restauration rapide et débit de boisson avec consommation. DURÉE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S. CAPITAL : 10 000 €. ADMISSION DES ASSOCIÉS AUX ASSEMBLÉES : Tout associé peut participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire. DROIT DE VOTE : 1 action = 1 voix. TRANSMISSION DES ACTIONS : Toute cession ou transmission d'actions, à quelque personne physique ou morale que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, est soumise à l'agrément unanime des associés. PRÉSIDENT : M. Arnaud COLLARDOT, demeurant à BELLEFOND (21490), 2 rue de Parimaret. Immatriculation au R.C.S. tenu au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

L2500350

Le Président

JH FAMILY

Société civile immobilière
Au capital de 1.000 €uros
Siège social :
28 rue de la Redoute
21850 SAINT APOLLINAIRE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte authentique en date du 6 décembre 2024 reçu par Maître Nicolas JOUFFROY, notaire associé de la société par actions simplifiée JOUFFROY & FILEAS, titulaire d'un office notarial dont le siège social est situé 43 rue Devosge 21000 DIJON, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.

DÉNOMINATION SOCIALE : JH FAMILY.

SIÈGE SOCIAL : 28 rue de la Redoute - 21850 SAINT APOLLINAIRE.

OBJET SOCIAL : L'acquisition, la détention et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et produits financiers, la souscription et la détention de produits d'assurance et ou de capitalisation ; La propriété, l'administration et l'exploitation, directe ou indirecte, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, dont elle pourra devenir propriétaire ; Eventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutilisés à la Société au moyen de vente, échange ou apport en Société.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : Madame Marie-Françoise HANSBERQUE, demeurant 32 rue Clément Janin 21000 DIJON, Madame Julie HANSBERQUE demeurant 4 rue du Vivier 21220 BROINDON et Monsieur Julien HANSBERQUE, demeurant 15 grande rue 21290 BURE LES TEMPLIERS.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Les cessions de parts, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La Gérance.
L2500356

MODIFICATION**DE STATUTS****NAHIL**

Société civile immobilière
au capital de 1.000,00 Euros
Siège social :
296 B, Rente du Bois de Varois
21490 VARIOIS ET CHAIGNOT
RCS DIJON 981 078 322

Nomination cogérant

Aux termes des décisions de l'assemblée générale ordinaire des associés du 13/12/2024, la société CESAR, société à responsabilité limitée au capital de 441 700,00 Euros, dont le siège social se situe B 296 La Rente du Bois de Varois - 21490 VARIOIS ET CHAIGNOT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 879 531 531, a été nommée cogérante, à effet du même jour, pour une durée indéterminée. Mention sera faite au RCS : DIJON.

Pour avis,
L2406421

3 B**Modification de la gérance**

3 B Société en nom collectif au capital de 110 000 €, Siège social : 20 Rue Edmé Piot, 21500 MONTBARD, immatriculée sous le n° 494 322 456 RCS DIJON. AGE du 01/01/2025 : la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Jean-Pierre BIRRER de démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 31/12/2024 et a nommé en qualité de nouvelle gérante, à compter du 01/01/2025, M^{me} Stéphanie BIRRER, demeurant 20 Rue Edmé Piot, 21500 MONTBARD.

Pour avis La Gérance
L2500005

BFTT IMMO**Transfert de siège**

BFTT IMMO SCI au capital de 2 000 € - 20 Rue Pierre Boisson 21000 DIJON - 907 977 813 RCS DIJON : le 15/01/2025, transfert du siège social au 4A Allée Première Division Française Libre 21000 DIJON et modification des statuts.
L2500144

MC HABITAT

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 €uros
Siège social :
7 rue de Paris
21230 ARNAY LE DUC
754 012 888 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2024, l'Associé Unique a nommé Madame Matilde GUYARD née LACROIX, demeurant à MAGNIEN (21230), 7 Rue sur Velay, en qualité de cogérante pour une durée illimitée, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2025.
Pour avis : La Gérance.
L2500207

MAISON LOUIS LATOUR

SA à directoire et conseil
de surveillance
Capital 3.172.000 €uros
18 rue des Tonneliers
21200 BEAUNE
R.C.S. Dijon 515 720 076

Par PV d'AGO du 13/09/2024 il a été décidé la révocation de M. FOUGERE Eric membre du directoire.

Pour avis : Le Pdt du Directoire.
L2500230

**SELARL VG CONSEIL**

Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

SCP SOTTY, AVOCAT A LA COUR

SCP au capital 152.449,01 €uros
Siège Social : DIJON (21)
1 rue des Princes de Condé
R.C.S Dijon 399 384 718

AGE du 02/12/2024 : Prorogation de la durée de la société : ANCIENNE MENTION : 30 ans et fin au 29 décembre 2024. NOUVELLE MENTION : 29 décembre 2034.
RCS de DIJON.
Pour avis : Le gérant.
L2500224

FOCUS 21

SAS au capital de 20.500 €uros
Siège social :
6 allée André Bourland - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 893 241 448

Par décision unilatérale du président du 09/01/ 2025, et conformément à l'article 4 des statuts, a décidé le transfert du siège social à compter du 09/01/2025 et de modifier l'article des statuts comme suit :

ANCIENNE MENTION : Le siège social de la société est fixé au 6 allée André Bourland - 21000 DIJON.

NOUVELLE MENTION : Le siège social de la société est fixé au 2 B avenue Marbotte, immeuble Marbotte Plaza - 21000 DIJON.

L'inscription modificative sera portée au R.C.S. de DIJON.
L2500241

GROUPE ETC**SARL ETC**

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

LE FOULON

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.500 €uros
Siège social : 9 rue des Riottes
21121 HAUTEVILLE LES DIJON
R.C.S. Dijon 449 027 358

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 16/01/2025, M^{me} Dina Miriam HADDAD, épouse CARRELET de LOISY, demeurant 13 rue des Riottes - 21121 HAUTEVILLE LES DIJON, a été nommée gérante à compter du 16/01/2025, en remplacement de M. Jacques CARRELET de LOISY, démissionnaire.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La Gérance.
L2500244

SCI DU CHAMP DE FOIRE

Suivant AGE en date du 15/12/2024, les associés de la société SCI DU CHAMP DE FOIRE, SCI au capital de 1.000 €, siège social : 13 place du Champ de Foire - 21250 SEURRE, R.C.S. DIJON 503 113 169, ont : - Pris actes du décès de Monsieur Didier VAUGIN survenu le 04/09/2020 et ont nommé en qualité de nouveau gérant Madame Christelle VAUGIN, demeurant 2 rue des Pruniers - 21250 CHAMBLANC pour une durée illimitée ; - Décidé de transférer le siège social pour le fixer au 2 rue des Pruniers - 21250 CHAMBLANC à compter du même jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis : La Gérance.
L2500270

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



SELARL VG CONSEIL
Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

SCI DE MONGIN LE BEAU

SCI au capital de 30.000 Euros
Siège social :
DIJON (21) - 10 rue Luce Villiard
R.C.S. Dijon 479 831 885

Gérance : 02/03/2023 : Décès : Jean -Pierre MILLE - 10 rue Luce Villiard - 21000 DIJON ; AG 17/01/2025 : Nomination : Sophie MILLEROT épouse PEETERS - 7 rue de la Fontaine - 21220 VALFORET ; RCS : DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2500262

LCMH

SAS au capital de 30 340 Euros
Siège social :
Cité des vins
3, Rue du Moulin NOIZE
21200 BEAUNE
893 054 528 RCS Dijon

L'AGE du 28/12/2024 a décidé à compter de ce jour :

- D'étendre l'objet social à l'activité d'«hôtellerie, restauration» ;

- De transférer le siège social 51, Rue de Richelieu, 75001 PARIS à la Cité des vins - 3, Rue du Moulin NOIZE 21200 BEAUNE.

La Société, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 893 054 528 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON.

Président : M. Michel HALIMI, demeurant 51, Rue de Richelieu 75001 PARIS.

Pour avis : Le président

L2500271

Docteur Nicolas CHAMBADE

SELARL de chirurgiens-dentistes
au capital de 5 000 €
Siège social :
24, avenue Victor Hugo
21000 DIJON
892 065 459 RCS DIJON

AVIS

Par décisions unanimes en date du 15/01/2025, les associés ont décidé de nommer M^{me} Natacha PORCHEROT, demeurant 28, boulevard Rembrandt - 21000 DIJON, en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée à compter du 02/01/2025. Modification RCS DIJON.

Pour avis.

L2500273

AUROM

L'AGO du 20/12/2024 de la société AUROM (SAS, capital de 30 000 €, siège 5 rue Gagnereaux et 1 rue Charles de Vergennes 21000 DIJON, immat 912 857 661 RCS DIJON) a pris acte de la démission, avec effet au 31/12/2024 à minuit, de Romain CASIEZ (Président) et d'Aurélien PERREAU (DG) et a nommé Présidente, avec effet au 01/01/2025 à zéro heure, la société AUROM INVEST (SAS, capital de 274 400 €, siège 1 rue Charles de Vergennes, 21000 DIJON, immat 938 476 702 RCS DIJON). Pour avis.

L2500277



« MELLE MADEMOISELLE »

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 Euros
Siège social :
LEVERNOIS (Côte d'Or)
15 rue du Golf
immatriculée sous le numéro
822 997 037 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions des associés prises par acte en date du 2 janvier 2025, il a été décidé de la modification suivante : DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ : ANCIENNE MENTION : Néant. NOUVELLE MENTION : Axel NERIN, demeurant au 15 rue du Golf - 21200 LEVERNOIS (Côte d'Or).

Pour avis : La présidente.

L2500282

LAURE ET PIERRE CREATIONS

SAS au capital de 1.000.000 €
Siège social : 156 route de Dijon
21200 BEAUNE
RCS DIJON 328 524 400

Modification de l'objet social

Selon décisions du 31/12/2024, l'associé unique a décidé de reformuler l'objet social de la Société et de l'étendre aux activités suivantes : La création et le développement de produits dans le domaine de la bijouterie, la conception de maquettes et la fourniture de prestations de services liées à ces opérations.

En conséquence, l'article 4 « objet » des statuts de la Société a été modifié comme suit :

Objet : L'achat, la vente et réparation de tous articles d'horlogerie, bijouterie électronique, en gros ou en détail, et tous articles et matériels se rapportant à ces activités ; Le négoce de bijoux ; La création et le développement de produits dans le domaine de la bijouterie, la conception de maquettes et la fourniture de prestations de services liées à ces opérations ; La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce (gros, demi-gros, détail), usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.

Mention au RCS de Dijon L2500293



GANESH APPLICATIONS

Avis de transformation

GANESH APPLICATIONS, SAS au capital de 1.000 €, siège social 12 rue Maxime Guillot 21300 CHENOVE 901 356 014 RCS DIJON. Par AGE en date du 01/01/2025, il a été décidé la transformation de la société en société à responsabilité limitée, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

Forme : société à responsabilité limitée ; co-gérants : Michaël COULON, né le 3 juin 1978 à CHENOVE (21300), de nationalité française, demeurant à COUCHEY (21160) 10 rue Lamartine et Jérémie BRIZARD, né le 30 décembre 1986 à PARIS (75011), de nationalité française, demeurant à BAUME LES DAMES (25110) 3 rue Sauvrain.

Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, le représentant légal.

L2500326



EARL DOMAINE MALDANT PAUVELOT

EARL au capital de 14.260 Euros
Siège social :
24 Grande rue
à CHOUREY LES BEAUNE (21200)
449 343 011 RCS Dijon

Par AGE du 15/01/25, il a été décidé de transformer l'EARL en SCEA, à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau. Pas de modification du capital social, du siège, de la durée et de la date de l'exercice social. Jean-Luc MALDANT et Arnaud JOBARD sont maintenus dans leurs fonctions de co-gérants. Il a été décidé de modifier la dénomination sociale qui devient : La société a pour objet l'exercice d'une activité agricole au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime, une activité ayant un caractère civil, correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle et exercée dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation, et particulièrement l'exploitation de terres.

Pour la réalisation et dans la limite de l'objet ci-dessus défini, la société peut effectuer toutes opérations propres à en favoriser l'accomplissement ou le développement, sous réserve qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement et qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

En particulier, la société peut, notamment :

- procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation agricole ;
- prendre à bail tous biens ruraux ;
- exploiter les biens dont les associés sont locataires et qui auront été mis à sa disposition conformément à l'article L. 411-37 du Code rural et de la pêche maritime ;
- exploiter les biens dont les associés exploitants sont propriétaires et qui auront été mis à sa disposition conformément à l'article L. 411-2, dernier alinéa du Code rural et de la pêche maritime ;
- vendre directement les produits de l'exploitation, avant ou après leur transformation, mais sous réserve de respecter les usages agricoles.

Et plus généralement toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

Les articles des statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis, le représentant légal.

L2500323



LE GOUFFRE DU TILLEUL

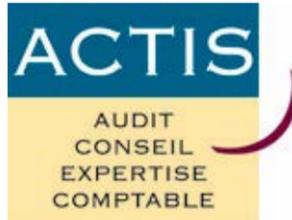
Société civile immobilière
Au capital de 1.000 Euros
siège social :
18 Rue Haute - 21440 VAUX-SAULES
N° SIREN 791 341 019 RCS DIJON

Aux termes d'un acte authentique reçu le 22/01/25 par Me Blandine MARC, notaire à DIJON, les associés ont décidé :

- de modifier la dénomination de la société qui devient MALM ICARE.
- de transférer le siège social au 5 rue du Midi - 21440 BLIGNY LE SEC

Pour avis : La gérance.

L2500346



LA MAIN BLEUE

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
porté à 131.070 Euros
Siège social :
4 Rue du Pré Potet - 21121 AHUY
908 041 585 RCS Dijon

Aux termes de décisions en date du 16 décembre 2024, l'Associé Unique a décidé :

- une augmentation du capital social de 129.070 € par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

ANCIENNE MENTION : CAPITAL SOCIAL : 2.000 €.

NOUVELLE MENTION : CAPITAL SOCIAL : 131.070 €.

- de remplacer, à compter de ce jour, la dénomination sociale «LA MAIN BLEUE» par «LA MAISON BLEUE» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ;
- de modifier l'objet social aux activités d'acquisition, réfection, rénovation, réhabilitation et exploitation de tous biens immobiliers au titre de meubles ou non meublés de tourisme avec activité de para hôtellerie et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ;
- de transférer le siège social du 4 Rue du Pré Potet - 21121 AHUY au 23 Avenue Victor Hugo - 21000 DIJON, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La gérance.

L2500327

FIDAL AVOCATS

Société d'Avocats
Parc d'Affaires Reims-Champigny
Allée Jean-Marie Amelin - CS 30002
51886 REIMS
Tél. : 03.26.24.24.41

DOMAINE DE LA MALAURIE

SCEV au capital de 2 752 000 €
Siège social : 6 Route d'Ivry, BP 21
21630 POMMARD
RCS de DIJON n°350 211 819

Avis de modification

Aux termes des décisions unanimes des Associés en date du 09/01/2025, il a été décidé à compter du 09/01/2025 de :

- nommer en qualité de co-gérant la société FICOMA, SAS au capital de 3 000 000 €, ayant son siège social 10 rue Saint Vincent 51480 ROMERY, immatriculée sous le n°479873176 au RCS de REIMS, représentée par M. Francis TRIBAUT en sa qualité de Président.
- modifier la dénomination sociale de la société anciennement SCE DOMAINE CYROT-BUTHIAU qui devient DOMAINE DE LA MALAURIE.
- transférer le siège social de la société initialement fixé Route d'Autun, 21630 POMMARD au 6 Route d'Ivry, BP 21, 21630 POMMARD.
- augmenter le capital social de 2 736 000 € par un apport en numéraire en le portant de 16 000 € à 2 752 000 €.

Les Associés ont décidé de procéder à une refonte des statuts et adopté la rédaction suivante de l'objet social : «L'exploitation de tout domaine agricole et viticole et notamment du domaine agricole et viticole situé sur la commune de POMMARD et les communes voisines ou plus éloignées, ainsi que tous immeubles ruraux qui pourront être pris à bail par la Société ou acquis par elle, L'achat, la location, la prise à bail de tous immeubles bâtis et non bâtis à destination viticole, la vente, en bouteilles, en fûts ou en raisins, des récoltes prises sur les domaines exploités».

Modification au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2500332

SCI MARINEY

Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 Euros
Siège social :
6 rue Bernard Laureau - 21110
GENLIS
R.C.S. Dijon 383 204 450

Aux termes d'un acte authentique reçu le 29/11/24 par Me Guillaume LORISSON Notaire à DIJON, M^{me} Audrey ROYER, demeurant à FENAY (21600), 10 rue Fontaine Saint Martin a été nommée en qualité de cogérante de la SCI.

Pour avis : La gérance.

L2500335

GFA PRUDENT

GFA au capital de 159.690,35 Euros
Siège social :
38 Avenue du Général de Gaulle
21110 GENLIS
R.C.S Dijon 333 294 320

Aux termes d'un acte authentique reçu le 19/12/24 par Me Guillaume LORISSON notaire à DIJON, il a été procédé :

- à la nomination en qualité de cogérant, de M. Fernand PRUDENT, demeurant à GENLIS (21110) 38 Avenue du Général de Gaulle ;
- à l'augmentation du capital social d'une somme de 247.995,58 € (dont 762,25 € en numéraire), ledit capital social se trouvant ainsi porté à 407.685,93 €, par création de 650 nouvelles parts sociales, intégralement souscrites et libérées.

Pour avis : La gérance.

L2500337

EGN ISOLATION

EURL au capital de 3.000 Euros
Siège social :
5 rue du Clos Saint-Martin
21700 PREMEAUX-PRISSEY
933 010 027 RCS Dijon

Par décision de l'associée unique du 07/01/2025, il a été décidé du transfert du siège social à l'adresse 23/25 rue René Coty - 21000 DIJON, à effet du 01/01/2025.

Modification au RCS de DIJON.

L2500340



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

SPORT ET POSTURE

SCM au capital social de 1000 Euros
Siège social : Rond-point de la Nation,
21000 DIJON
492380563 RCS Dijon

Aux termes d'une décision unanime en date du 19 novembre 2024, les associés ont pris acte de la démission à compter du même jour, de Mr Guillaume CAUFFRIER, co-gérant.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

L2500354

FOGAPE

Société civile immobilière
Au capital de 200 Euros
Siège social :
8 rue Lamartine - 21000 DIJON
437 555 303 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 5 décembre 2024, la collectivité des associés a nommé Madame Anne-Marie HERVE, demeurant 8 rue Lamartine 21000 DIJON en qualité de gérante, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Guy HERVE, décédé le 11 octobre 2024.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : La Gérance.

L2500358



SCI LES HAUTS DES PORTE FEUILLES

Société civile immobilière
au capital de 762,25 Euros
Siège social : 2 Place des Trois Saffres
21121 Fontaine-lès-Dijon
350 828 208 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 21/01/2025, l'AGE des associés a transféré le siège social au 47 Bis Rue de la Libération 21240 TALANT.

Pour avis : La gérance.

L2500362



LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

JDA Dijon Handball

Société par actions simplifiée
au capital de 300.136 Euros
Siège social :
17 rue Léon Mauris, Palais des Sports
21000 DIJON
788 561 744 R.C.S. Dijon

AG 20/11/2024 : Non-renouvellement du mandat de membre du comité de direction de M. Michel MARTIN, mandat ayant expiré le 20.11.2024. Nomination en remplacement de M^{me} Nathalie VOISIN, demeurant ZAC des Malettes, 303 rue du Chat Botté - 01704 BEYNOST, pour une période de 3 ans. L2500363

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS



SELARL VG CONSEIL
Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

Didier COMAS/SAS AUTOMATISTE DU CENTRE EST- ACE

Cession selon acte par signature électronique du 11/12/2024 enreg le 08/01/2025 dossier 2025 00000634 réf 0104P01 2025 A00020, Didier COMAS, demeurant professionnellement à PERONNAS (01), 122 rue de la Corrière, immatriculée au RCS BOURG EN BRESSE 479 343 279, a vendu à la SAS AUTOMATISTE DU CENTRE EST - ACE ayant son siège social à DIJON (21), ZAE CAPT NORD, 4 rue Nourissat, immatriculée au RCS DIJON 383 875 440, un fonds de commerce et une activité de maintenance hydraulique, étude, réalisation, diagnostic, traitement des fluides, exploitée à PERONNAS (01), 122 rue de la Corrière, moyennant le prix principal de 110 000 € avec jouissance au 11/12/2024. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi au siège de l'exploitation à PERONNAS (01), 122 rue de la Corrière.

Pour avis.

L2500141

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

CONVOCAION

CAISSE
DE CREDIT
MUTUEL
DE DIJON
DARCY

Convocation

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration.

1) En Assemblée Générale Extraordinaire le SAMEDI 15 FEVRIER 2025 à 09h00 au siège de la caisse

avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.

02 Adoption des statuts types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.

ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.

05 Approbation du bilan et du compte de résultat

06 Affectation du résultat
07 Approbation de la variation du capital social

08 Quitus et décharge au conseil d'administration
09 Fixation du nombre de sièges au conseil de surveillance

2) En Assemblée Générale Ordinaire le MERCREDI 05 MARS 2025 à 19h00

à l'adresse suivante :
Palais des Congrès
1 Boulevard de Champagne
21000 DIJON

avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau

02 Compte-rendu d'activité
03 Présentation du bilan et du compte de résultat

04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes

05 Approbation du bilan et du compte de résultat

06 Affectation du résultat

07 Approbation de la variation du capital social

08 Quitus et décharge au conseil d'administration

09 Pouvoirs pour les formalités
10 Elections au conseil d'administration 1 siège est à pourvoir (*)

11 Clôture de l'assemblée générale

*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.

3) En Assemblée Générale Extraordinaire

A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.

Les votes pourront se faire entre le 18/02/2025 et le 04/03/2025 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Le/la Président(e) du Conseil d'Administration

L2500267

DERNIER DELAI POUR DEPOSER
VOS ANNONCES LEGALESPOUR UNE PUBLICATION
LE LENDEMAIN
DEPOSER VOS ANNONCES
AVANT 16HEURES

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jdp@legalnet.org

POURSUITE

D'ACTIVITE



POMONE

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social :
2B route Départementale 974
21190 MEURSAULT
900 217 985 RCS DIJON

POURSUITE D'ACTIVITE

Aux termes d'une délibération du 04/04/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS Le Président
L2500272

DISSOLUTION

DE SOCIETE

LUCIA

Société civile immobilière en liquidation Au capital de 1 524,49 euros

Siège social : 7 rond-point de la Nation - 21000 DIJON

Siège de liquidation : 7 rond-point de la Nation - 21000 DIJON
421435611 RCS DIJON

Avis de dissolution
anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 novembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 novembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Bruno CIARROCHI, demeurant 40 rue d'Hauteville - 21121 DAIX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 7 rond-point de la Nation - 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur
L2305878

LE SAINTEX

Dissolution amiable

Par décision du 23/12/2024, l'associé unique de la SARLU «LE SAINTEX», capital : 180 000 €, siège : 10 Rue Quentin 21000 DIJON, 791 666 787 RCS DIJON, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 23/12/2024 et sa mise en liquidation amiable. Liquidateur : Nouredine ACHERIA, demeurant 63 rue Monseigneur Favier 21000 DIJON, associé unique, pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts. Siège de liquidation : 63 rue Monseigneur Favier 21000 DIJON, adresse de correspondance et de notification des actes et documents concernant la liquidation. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au GTC de DIJON, en annexe au RCS. L2500314



SUN VOLTA

EURL au capital de 100 €

Siège social :
35 AVENUE MARECHAL DE LATTRE
DE TASSIGNY
21200 BEAUNE
RCS de DIJON n°492 628 151

AVIS DE DISSOLUTION

En date du 31/12/2024, l'associé unique a décidé la dissolution Anticipée de la société à compter du 31/12/2024.

Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. HERVET Bernard, demeurant 35 AVENUE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 21200 BEAUNE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
L2406061

SCI VAUFREY

L'AGE du 31/12/2024 de la «SCI VAUFREY», capital : 5 000 €, siège : 18, rue au Bouchet - 21000 DIJON, 512 019 449 RCS DIJON, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2024 et sa mise en liquidation amiable. Liquidateur : Sébastien VAUFREY, demeurant 36 A, rue Charles Dumont - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts. Siège de liquidation : 18, rue au Bouchet - 21000 DIJON, adresse de correspondance et de notification des actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au GTC de DIJON, en annexe au RCS. L2406349

SARL
ALAIN FERTE
PROMOTION

SARL au capital de 15 244,90 €

Siège social :
37 Rue Elsa Triolet,
Parc Valmy
21000 DIJON
RCS de DIJON n°378 016 281

Avis de dissolution

L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2024 a décidé la dissolution Anticipée de la société à compter du 31/12/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. FERTE Alain, demeurant 4 rue du Jardin d'Amour 14190 SAINT GERMAIN LE VASSON et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
L2500238

ICARE

Dissolution

Le 31/12/2024 l'associé unique de la société ICARE (SARL au capital de 1 000 €, siège situé 22 rue de la Fontaine Soyier 21850 ST APOLLINAIRE, immatriculée 802 478 438 RCS DIJON) a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel prévu par les statuts, a nommé le gérant JérémY BLANC aux fonctions de liquidateur, pour toute la durée de la liquidation, avec tous les pouvoirs pour procéder aux opérations de liquidation, et a fixé le siège de liquidation au 22 rue de la Fontaine Soyier 21850 ST APOLLINAIRE, pour toute correspondance et notification d'actes et documents. Dépôt au RCS DIJON.

Pour avis. Le liquidateur.

L2500357

CLOTURE

DE LIQUIDATION



SUN VOLTA

EURL au capital de 100 €

Siège social : 35 AVENUE MARECHAL
DE LATTRE DE TASSIGNY
21200 BEAUNE
RCS de DIJON n°492 628 151

AVIS DE LIQUIDATION

En date du 31/12/2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. HERVET Bernard de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2024.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
L2406063

CONCEPTIONS
ETUDES
REALISATIONS
INDUSTRIELLES
ET SERVICES 21

«CERIS 21»

Société à responsabilité limitée capital de 8 330 euros En cours de liquidation

Siège liquidation : 23B, rue du Professeur Louis Néel
21600 LONGVIC
R.C.S.: DIJON 798 006 128

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant décision collective des associés en date du 10/12/2024, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation établis au 30/11/2024 ; donné quitus au Liquidateur Monsieur Alain GRAVELLE demeurant 11, Route de la Lamargelle - 21440 PELLERET, et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon. Mention sera faite au RCS : Dijon. Pour avis,
L2406418

VALLIER INC

SCI VALLIER INC - Société civile immobilière en liquidation - Au capital de 1 000 euros - Siège social : 5 C Rue André Malraux 21000 DIJON - Siège de liquidation : 21B Le Rochery 1347 LE SENTIER (SUISSE) - 448 865 402 RCS DIJON - Les Associés le 15/01/2025 ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
L2500279

S.C.I. ANOUQUE

Société civile immobilière

En cours de liquidation au capital de 45 140,00 Euros

Siège liquidation :
5B, Rue Devosge
21000 DIJON
R.C.S. : DIJON 484 178 231

Clôture de liquidation

Suivant décision collective des associés en date du 12/12/2024, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation établis au 09/12/2024 ; donné quitus au Liquidateur Monsieur Jacques PASCOT 5B Rue Devosge - 21000 DIJON, et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon. Mention sera faite au RCS : Dijon.

Pour avis,
L2406419



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

OSIRIS
CONSULTING

SARL en cours de liquidation Au capital de 20.000 €uros

Siège social :
9 Sentier des Morottes
21140 SEMUR EN AUVOIS
R.C.S Dijon 521 010 272

Aux termes du procès-verbal du 16/12/2024 l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur déchargé ce dernier de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 16/12/2024. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS DIJON 521 010 272.

Pour avis.
L2500234

SARL
ALAIN FERTE
PROMOTION

SARL au capital de 15 244,90 €

Siège social :
37 Rue Elsa Triolet,
Parc Valmy
21000 DIJON
RCS de DIJON n°378 016 281

Avis de liquidation

L'assemblée générale ordinaire du 31/12/2024 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. FERTE Alain de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2024.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Le liquidateur
L2500240

PUBLICITÉ

03.80.68.23.68.
regiepublicitaire.jdp
@legalnet.org

CHANGEMENT

DE REGIME

MATRIMONIAL

SCP Philippe SCHANG et
Séverine TARDY

Notaires associés
3 Boulevard des Valendons
21300 CHENOVE
Tel : 03-80-52-51-12
Email : scp.schang-tardy@notaires.fr

EPOUX CHAMCHI

Changement de régime
matrimonial

Suivant acte reçu par Maître TARDY Séverine, notaire à CHENOVE (21300), le 23/01/2025.

M. CHAMCHI Ahmed et M^{me} ES SATTE Atika demeurant ensemble 29 rue Louise Michel, 21600 LONGVIC, mariés le 09/08/1974 sous le régime de communauté réduite aux acquêts sont convenus de changer de régime matrimonial afin d'adopter le régime de communauté universelle.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître TARDY Séverine, notaire à CHENOVE (21300) où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.

Maître Séverine TARDY
L2500348

AVIS DIVERS

MME COMMEAUX
MARIEAVIS DE SAISINE DE
LEGATAIRE UNIVERSEL
DE LAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 3 mars 2014, déposé au rang des minutes de Me Aude NEYRET, notaire à BEAUNE, le 16 janvier 2025, M^{me} Marie Madeleine Eugénie COMMEAUX, née à BEAUNE (21200), le 5 mars 1929 et décédée à BEAUNE (21200), le 30 septembre 2024, a institué un légataire universel.

Le notaire chargé du règlement de la succession est Me Aude NEYRET, notaire associé à BEAUNE (21200), 16 rue de Lorraine.

Opposition à l'exercice de ses droits par le légataire universel pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Aude NEYRET, notaire à BEAUNE (21200), 16 rue de Lorraine, référencé CRPCEN : 21030, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
L2500296

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Par décision du T.J de DIJON en date du 26/11/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. ACHANI Laird décédé le 05/03/2024. Réf. 0218137923. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2500301

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/11/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. DURAND Patrick décédé le 10/05/2024. Réf. 0218137925. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2500302

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/11/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. FAGOT Didier décédé le 20/04/2024. Réf. 0218137921. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2500303

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/11/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} GRANCHER Barbara décédée le 07/03/2024. Réf. 0218137919. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2500304

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/11/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. DEVILLEBICHOT Jean décédé le 30/12/2023. Réf. 0218137911. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2500305

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/11/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. MILLOT André décédé le 13/05/2024. Réf. 0218137922. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2500306

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 19/11/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} MOREAU Suzanne décédée le 24/01/2024. Réf. 0218139165. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2500307

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 26/11/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. GONACHON Quentin décédé le 22/05/2022. Réf. 0218137915. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2500308

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 19/11/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} PONCET Christiane décédée le 29/10/2023. Réf. 0218139166. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2500309

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. LIMONE Alberico décédé le 16/10/2019, a établi l'inventaire. Réf. 0218082757. L2500310

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. LIMONE Alberico décédé le 16/10/2019 a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0218082757. L2500311

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GUILLEMETOT Alain décédé le 26/10/2023 a établi le projet de règlement du passif. Réf. 0218135977. L2500312

Yonne

CONSTITUTION DE SOCIETE

ifac *avocats*
le bon conseil

28 boulevard du 14 Juillet
10000 TROYES

SCI DU PETIT MOULIN

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : SCI DU PETIT MOULIN
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 1.000 €
SIEGE SOCIAL : 6 rue des Caillasses, ZI de la Plaine des Isles (89470) MONTEAU
OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers pour son propre compte.
DUREE : 99 ans
APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 €
GERANCE : SCOMAS HOLDING, 6 rue des Caillasses, ZI de la Plaine des Isles (89470) MONTEAU, 304 576 424 RCS AUXERRE et Alexandre DUMOULIN, 117 impasse de Saint Michel (83660) CARNOULES.
CESSION DE PARTS : les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
IMMATRICULATION : au RCS d'AUXERRE L2500269

MORISSET

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PREGILBERT du 22/01/2025 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : MORISSET
Siège social : 10 Rue de la Tuilerie, 89460 PREGILBERT
Objet social :
- l'acquisition de tous biens et droits immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ou des immeubles devenus inutilites à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance :
- Madame Audrey MORISSET, née le 26 décembre 1979 à NANCY, demeurant 10 Rue de la Tuilerie 89460 PREGILBERT
- Monsieur Bastien MORISSET, né le 16 mai 1977 à AUXERRE, demeurant 10 rue de la Tuilerie 89460 PREGILBERT
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant
agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE. L2500330

MODIFICATION DE STATUTS

Limpid'EAU

S.A.S. au capital de 35.100 Euros
Siège social :
4 allée des Cévennes
89000 AUXERRE
R.C.S. : Auxerre 351 636 089

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 09/01/2025 :

Il a été pris acte de la démission de la Présidente, M^{me} Edwige ZOU demeurant 4, allée des Cévennes - 89000 AUXERRE le 09/01/2025 à 23 h 59. M. Gérard TAHYE demeurant 4, impasse de la Madeleine - 89000 AUXERRE a été nommé Président à compter du 10/01/2025.

Par ailleurs, il a été décidé de transférer le siège social, à effet du 10/01/2025, du 4 allée des Cévennes - 89000 AUXERRE au 4, impasse de la Madeleine - 89000 AUXERRE.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

Pour avis.

L2500131

SAS SIMONNET-FEBVRE

Capital 450.000 Euros
9 avenue d'Oberwesel
89800 CHABLIS
R.C.S. Auxerre 425 520 020

Par décision de l'associé unique du 28/06/2024 la société CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES AUDITEURS ET CONSEILS, 7 rue Marguerite Yourcenar à DIJON a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société de commissaires aux comptes ANDRE ET ASSOCIES BAKER & TILLY.
M. ANDRE Jean-Claude CAC suppléant est également partant.
Pour avis : La sté présidente. L2500231

SCEA BOISE

SCEA au capital de 82.017,57 Euros
Siège social :
Villepied - 89400 BUSSY EN OTHE
344 026 760 R.C.S. Sens

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2024 :

- A compléter le libellé de l'adresse du siège social qui est : 19 Villepied - 89400 BUSSY EN OTHE ;
- A pris acte de la démission de M. Jean-Michel BOISE, demeurant à ARCES DILO (89320), 16 rue de la Tuilerie, de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2024.

Pour avis : La gérance.

L2500276

DOMAINE DES GENÈVES

SCEA au capital de 195.472 Euros
Siège social :
3 rue des Fourneaux - 89800 FLEYS
378 754 808 R.C.S. Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 17 janvier 2025 a décidé d'augmenter le capital social de 46.968,00 €, le portant à 242.440,00 €. Pour avis : La gérance.

L2500285

KPMG
Avocats

CAMALARGO

Société civile au capital de 6 000 Euros
Siège social : 5 Place de la Convention
89270 VERMENTON
RCS Auxerre 839 405 057

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 31 décembre 2024, la collectivité des associés a (i) pris acte de la démission de M^{me} Cristelle FROMONOT de ses fonctions de cogérante à compter du 31 décembre 2024 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement ; (ii) autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 6 000 € à 4 000 € par rachat et annulation de 200 parts sociales.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence :

Article 7 - Capital social
Nouvelle mention :
Le capital est fixé à 6 000 €.
Ancienne mention :
Le capital est fixé à 4 000 €.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

Pour avis : La gérance

L2500291

BARAKA

SAS au capital de 2.000 Euros
Siège social :
58 Grande Rue - 89100 SENS
925 002 776 RCS Sens

Aux termes de l'AGE du 10/01/2025, il a été décidé de modifier l'objet social qui est désormais libellé comme suit : «En France et à l'étranger, la Société a pour objet social : «Restauration rapide».

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention au RCS de SENS. L2500328

RELATIONS CLIENTS

03.80.68.23.65.
relationclient.jdp
@legalnet.org

DISSOLUTION

DE SOCIETE

LDS
GROUPE

L'ARTBRE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 11 400 Euros
Siège : 7 Rue des Artisans,
89100 COURTOIS SUR YONNE
Siège de liquidation :
2 Route des Néfriers
89140 VILLENAVOTTE
490 055 340 RCS Sens

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 décembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Isabelle SIMON, demeurant 2 Route des Néfriers 89140 VILLENAVOTTE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 2 Route des Néfriers 89140 VILLENAVOTTE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur

L2500259

SCP D'AVOCATS INTER BARREAUX AUXERRE-SENS AVOCATS VIGNET ASSOCIES

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2024 de la SCP D'AVOCATS INTER BARREAUX AUXERRE-SENS AVOCATS VIGNET ASSOCIES en liquidation au capital de 1.780 € ayant son siège social 1 Place du Palais de Justice 89000 AUXERRE immatriculée 383 608 353 RCS AUXERRE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Christian VIGNET, demeurant 4 Rue des Remparts 89000 AUXERRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 1 Place du Palais de Justice 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur. L2500331

POUR PLUS DE RAPIDITE,



OPTEZ

POUR

LE

REGLEMENT

PAR

VIREMENT

OU PAR

CARTE

BANCAIRE



03.80.68.25.55.

Le droit et le chiffre

CRCC : un mandat en trois actes

Finances des entreprises. Rapport sur la durabilité pour les sociétés dès 2025, prise en main des outils numériques et de l'IA dans les cabinets, apports de la profession au développement des PME : Thomas Paulin, président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes Besançon-Dijon, fait le point sur les enjeux de son mandat, débuté en novembre dernier.



◆ **Le Journal du palais. Quels sont les enjeux de ce mandat de quatre ans débuté en novembre 2024.**

◆ **Thomas Paulin.** Il y a trois grandes lignes directrices : la première est le marché de la durabilité, la seconde porte sur le volet numérique et l'entrée des outils numériques dans nos cabinets, la troisième enfin concerne le marché des PME.

◆ **La « durabilité » est ce que l'on connaît mieux sous le nom de RSE, « Responsabilité sociétale des entreprises... »**

◆ Les commissaires aux comptes sont dorénavant en charge de l'audit des informations de durabilité, qui relèvent en effet, de manière communément admises, de la RSE. Ce travail s'inscrit dans la directive CSRD (*Corporate sustainability reporting directive*, qui vise à renforcer la transparence et à responsabiliser les entreprises sur leurs impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance, Ndlr), transposée en droit français en décembre 2023 et qui impose un certain nombre d'obligations aux plus grandes entreprises en France en termes de préparation de ce qu'on appelle un « rapport de durabilité », un rapport avec des règles très claires répondant aux normes ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*, permettant d'encadrer et d'harmoniser les publications des sociétés, Ndlr), comportant un certain nombre d'informations prescrites et qui doivent être communiquées dans ce rapport.

◆ **De quelle nature sont ces informations ?**

◆ Il y a trois grands thèmes : l'environnement, avec des indicateurs comme les émissions de gaz à effet de serre, la pollution, la préservation des ressources marines, de l'eau, l'économie circulaire ; il y a un volet social, avec tous les éléments en lien avec le respect des droits humains, des droits du travail, des parties prenantes - consommateurs notamment. Enfin, un volet en lien avec la gouvernance. Le volet environnemental nécessite beaucoup de travail pour les entreprises car il y a énormément d'indicateurs et de données à fournir sur les impacts environnementaux directs et indirects, de l'ensemble de la chaîne d'activité des entreprises (Scopes, Ndlr). Ils sont étudiés à l'échelle de l'entreprise, de ses fournisseurs et des utilisateurs finaux. C'est un nouveau champ qui se déploie pour les commissaires aux comptes, à la fois auditeurs d'informations financières et extra-financières.

◆ **Pourquoi est-ce un enjeu majeur pour la profession dans notre région ?**

◆ Il y a eu une première vague d'application, qui concernait les sociétés cotées, sur les informations au 31 décembre 2024. Mais elles y étaient préparées, car elles étaient soumises depuis 2017 à la publication de la DPEF (*Déclaration de performance extra-financière*, Ndlr), même si ce rapport était beaucoup moins normé, c'était plus un outil



Thomas Paulin est président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes Dijon-Besançon depuis novembre 2024. Le territoire de la CRCC s'appuie sur le périmètre des cours d'appel : Côte d'Or, Doubs, Jura, Haute Marne, Haute-Saône, Territoire de Belfort.
Crédit : Arnaud Caillou - CNCC.

de communication. La directive, elle, a bien un caractère plus normé. Sur le périmètre de la compagnie régionale, on est peu concerné par ce type de société. Nous le serons davantage sur la deuxième vague d'application, qui porte sur les données au 31 décembre 2025 et concerne les groupes qui font plus de 60 M€ de chiffre d'affaires, plus de 250 salariés ou les sociétés individuelles qui font plus de 50 M€ de chiffre d'affaires et plus de 250 salariés. Là on commence à entrer dans le champ des belles PME régionales, qui auront l'obligation de publier ces informations.

◆ **Que se passera-t-il en cas de manquements de l'entreprise sur ces indicateurs ?**

◆ C'est la grande question ! À l'issue de son travail d'audit, le commissaire aux comptes émet un rapport d'assurance que l'on appelle, pour le moment, « limité » et dans lequel il va relater les défaillances éventuelles constatées. Soit sur l'identification des impacts qui sont incomplets, soit sur le chiffrage de ceux-ci. On s'attend à ce que les premières années, il y ait dans les rapports, des points sur lesquels l'information ne sera pas exhaustive, simplement parce que c'est un exercice complètement nouveau pour les entreprises.

Certaines ne sont absolument pas structurées pour le faire, il faut refaire le lien avec la RSE, sachant qu'en plus il y a un souci pour trouver des profils compétents pour réaliser ce travail. C'est une chose qui est en train de se construire, aussi bien au sein des entreprises pour pouvoir collecter les données et construire celles-ci, identifier les impacts... et c'est aussi en train de se construire au niveau des cabinets, qui doivent construire leur méthodologie d'audit et constituer leurs équipes. Tout le monde est en train de se rendre compte que le délai est court pour pouvoir produire nos premiers rapports de certification à partir du printemps 2026 !

◆ **Il y a donc un enjeu d'information ?**

◆ Au niveau de la profession, la première chose est en effet d'arriver à bien informer les entreprises de leurs obligations, car elles ne sont pas toutes au courant et leur faire prendre conscience qu'au-delà de la nécessité qui est inscrite dans la loi, il y a un enjeu lié à leur business futur. S'interroger sur son impact environnemental, cela fait peut-être encore partie des choses secondaires dans l'esprit des dirigeants, mais cela va devenir primordial pour pouvoir même maintenir leur activité. Cela va également devenir un enjeu essentiel pour le recrutement : les jeunes générations sont particulièrement sensibles à cet aspect.

◆ **L'élection de Donald Trump, qui fait fi de la protection de l'environnement, ne va-t-elle pas introduire une distorsion de concurrence face à une Europe qui tente de se structurer en imposant des normes environnementales ?**

◆ Il faut d'abord noter que cette directive CSRD a été transposée en France, en Italie et en Espagne... mais pas en Allemagne. Elle freine justement pour cette raison en estimant que l'Europe est en train de se tirer une balle dans le pied par rapport aux autres grandes économies que sont les États-Unis et la Chine. Il y a des débats en cours pour rajouter une catégorie de société intermédiaire car avec les critères actuels on arrive vite sur des PME qui vont avoir du mal à appliquer la directive en l'état. On pourrait peut-être revoir les indicateurs à fournir. Certes les États-Unis sont lancés dans un schéma d'extraction des ressources, mais c'est oublier un peu vite que la Chine est dans un verdissement de son économie, notamment grâce au photovoltaïque, la pollution ayant rendu un certain nombre de régions littéralement invivables. Vis-à-vis des États-Unis, on sera peut-être en décalage, mais l'enjeu est justement de réfléchir aux business model d'avenir. Les donneurs d'ordre vont beaucoup peser à cet égard.

◆ **Comment la profession va-t-elle s'adapter à la révolution numérique ?**

◆ Les commissaires aux comptes sont entourés d'outils numériques qui doivent de plus en plus être intégrés dans leur pratique, qui leur permettent de traiter et d'analy-

ser des quantités importantes de données. Ces outils sont soit développées par la compagnie nationale des commissaires aux comptes qui sont des outils gratuits ou presque, soit ce sont des propositions d'éditeurs de logiciels privés. Il faut aider les commissaires à prendre en main ces outils, trouver les bonnes solutions numériques ; mais aussi envisager l'évolution des méthodes d'audit pour mieux utiliser les données présentes au sein des entreprises et être plus pertinents dans nos rapports.

◆ **Comment dans ce cadre avoir une assurance concernant la protection des données ?**

◆ En tant que commissaires aux comptes nous devons respecter la loi RGPD (*Règlement général sur la protection des données*, Ndlr). Les données de nos clients doivent strictement rester dans une application européenne et cela concerne aussi leur hébergement et nous demandons aux éditeurs de s'engager là-dessus. L'enjeu de la compagnie est de mettre en avant pour tous les confrères qu'il est nécessaire

de prendre en main ces outils pour faire des audits à plus forte valeur ajoutée et respecter l'ensemble des règles qui nous sont imposées. Par exemple une règle extrêmement importante est celle de l'archivage des dossiers qui est régi par le code de commerce. Avec des outils numériques de haut niveau c'est ainsi beaucoup plus facile de respecter cette règle plutôt qu'avec des éléments papier. J'ajoute enfin l'intelligence artificielle, qui pose à la profession un certain nombre de questions : comment l'utilise-t-on ? Quelle solution d'IA faut-il utiliser ? Il y a là de plus un vrai sujet sur la protection des données. Utiliser ChatGPT

signifie que vos données partent immédiatement aux États-Unis... Il y a donc un enjeu sur la façon d'utiliser l'outil mais aussi sur ses dangers.

◆ **Cette montée en outillage numérique s'accompagne donc d'un enjeu de recrutement ou de formation ?**

◆ Dans la formation au sein des cabinets, il faut avoir beaucoup plus de profils de collaborateurs qui soient à l'aise avec ces outils numériques - ce qui n'est pas forcément le cas, y compris de la part de jeunes recrues - et qui aient des compétences de data analyst, de recherche et d'exploitation de base de données. Il y a des talents locaux, mais il faut des programmes de formation spécifiques justement pour les faire progresser là-dedans. L'IRF (Institut régional de formation) Bourgogne Franche-Comté qui est dédié aux experts-comptables et

commissaires aux comptes, a une offre. Il faut également faire savoir aux étudiants que dans les cabinets il y a ces besoins spécifiques, ce qui

n'est pas forcément connu.

◆ **En quoi le marché des PME est un enjeu pour la CRCC Besançon-Dijon ?**

◆ La loi Pacte a rehaussé les seuils d'intervention des commissaires aux comptes, obligatoire à partir de 10 M€ de CA et 50 salariés, calqué sur un seuil européen qui n'est pas en adéquation avec le tissu des PME en France, dont le CA tourne plutôt autour de 6,5-7 M€ ; de plus, des PME peuvent, de manière volontaire, souhaiter, avoir recours aux services d'un commissaire aux comptes... le tout sans incitation ni réglementaire, ni fiscale. Or, nous

pensons qu'il est de l'intérêt des sociétés de faire appel à nous. D'ailleurs dans les startups, dès qu'il y a un euro provenant d'un fond d'investissement, il exige un commissaire aux comptes, utile non seulement pour fiabiliser les informations qui lui sont transmises, mais aussi pour être un appui au projet de développement. Nous défendons l'idée que le commissaire aux comptes est une aide pour le dirigeant, pour s'y retrouver dans le maquis de règles, structurer son activité, réduire ses risques en termes de fraude, de détournement d'actifs, d'application des règles. Bref : une vraie chance pour lui ! Et c'est particulièrement vrai localement au vu du tissu économique, essentiellement composé de PME.

◆ **Y-a-t-il d'autres enjeux ou d'autres projets locaux ?**

◆ Plusieurs. D'abord, continuer à être extrêmement présent avec les parties prenantes : les tribunaux, le monde judiciaire, les tribunaux de commerce... sachant qu'une de nos missions est celle de la procédure d'alerte, qui s'inscrit dans la prévention des difficultés des entreprises. Même s'il n'y aura pas de récession en 2025, comme l'a dit le gouverneur de la Banque de France, le bémol est que le niveau d'investissement des entreprises est plutôt décroissant. Un certain nombre d'éléments qui étaient en vigueur depuis le covid (de l'argent à faible coût que l'on pouvait plus facilement lever, ainsi qu'un effet rattrapage post-covid de l'activité en 2022, 2023, même 2024) sont en train d'évoluer. On revient sur un rythme d'activité beaucoup plus faible. Cela signifie que les entreprises qui sont les plus vulnérables dans leur modèle économique ou dans leur structure financière sont beaucoup plus en difficulté. C'est pour cela que le nombre de défaillances d'entreprises est en train d'augmenter... et que

les commissaires aux comptes vont être en première ligne avec le déclenchement des procédures d'alerte et aussi, en partie, par sa mission de premier niveau d'accompagnement des dirigeants pour les envoyer vers le tribunal de commerce le plus tôt possible avant que la situation ne soit trop dégradée et l'ensemble des associations et dispositifs qui existent pour les aider à revoir leur business, prendre les bonnes décisions le moment venu. Cela fait partie des choses sur lesquelles nous allons communiquer.

Un autre sujet est celui de la facturation électronique obligatoire en 2026 : il y a là un enjeu de communication et d'information aux entreprises, que l'on souhaite faire conjointement avec l'Ordre des experts-comptables, pour aider les entreprises à prendre cette réforme en main et se structurer pour y répondre.

Enfin plus localement, notre Compagnie régionale et son bureau de dix élus (*représentant les territoires du périmètre de la compagnie qui repose sur celui des cours d'appel de Besançon et Dijon, Ndlr*) s'est structurée autour de plusieurs commissions : l'une sur la durabilité que j'ai déjà évoquée, l'autre sur la formation... et une sur la formation des collaborateurs des cabinets mais plus spécifiquement sur les techniques d'audit, avec justement les enjeux du numérique. Nous sommes en pointe sur un projet de collaboration avec l'EFPA (*École Française de Formation à l'Audit*, située à Paris 8, qui a accueilli sa deuxième promotion à l'automne 2024, Ndlr) pour une déclinaison locale. Cela permettrait de répondre à cette nécessité d'avoir des professionnels aguerris sur l'utilisation des data, le numérique, la durabilité... et qui sortent d'une formation professionnelle très orientée sur ces enjeux.

Propos recueillis par Emmanuelle de Jesus

**Anais a le pouvoir
de détecter les mines
avant qu'elles
n'explorent
pour 2,50€ / mois***



Grâce au don mensuel
on a tous le pouvoir de changer
le monde, même à distance !
hi.fr/don.mensuel

Anais C., donatrice régulière pour handicap International depuis 2010



handicap
international

*Après réduction fiscale.

382 872 301 (002)



POUR LES PIÈCES JAUNES : TIRELIRE, DON EN LIGNE, SMS... TOUS MOBILISÉS !



Du 8 janvier au 8 février 2025, pour les Pièces Jaunes, donnez comme vous voulez !
Faites un don en ligne sur piecesjaunes.fr



Faites un don de 5€* en envoyant **DON** par sms au **92 111**

ou sur piecesjaunes.fr



*Don de 5€ débité sur facture opérateur mobile en France métropolitaine uniquement.



Impact des JO de Paris 2024 : un bilan contrasté mais positif



BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTEMÈME

L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) constitue un levier économique majeur pour les pays hôtes. Ces événements génèrent un surcroît d'activité notable, particulièrement concentré autour des épreuves sportives. Les Jeux de 2024 ont confirmé cette tendance, contribuant à un élan économique au troisième trimestre malgré un contexte d'incertitudes politiques et économiques.

BOOST ÉCONOMIQUE TEMPORAIRE AU 3^E TRIMESTRE

Les JOP 2024 ont eu lieu dans un climat marqué par une croissance modérée, perturbée par des incertitudes liées à la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024. Les craintes des entreprises de subir d'importantes perturbations ne se sont pas vérifiées. Selon les enquêtes de la Banque de France, au troisième trimestre, une contribution nette positive des JOP à l'économie nationale a été mesurée, avec un impact évalué à environ un quart de point de PIB.

Trois régions ont particulièrement bénéficié de cette dynamique : l'Île-de-France, le Centre-Val de Loire et Pro-

vence-Alpes-Côte d'Azur. L'effet principal s'est manifesté dans les services, alors que le secteur du bâtiment, après une phase de forte activité pré-JOP, a ralenti durant cette période.

BILLETTERIE ET DROITS TV, MOTEURS DE LA CROISSANCE

Ces deux effets positifs sont par convention comptabilisés lors de la réalisation d'événements sportifs. Avec plus de 12 millions de billets vendus, Paris 2024 a battu un record d'affluence. La billetterie a représenté une part significative de l'augmentation de la valeur ajoutée des services aux ménages, qui a progressé de 3,7 % au troisième trimestre, selon l'Insee. Cet effet seul aurait contribué à hauteur de 0,15 point à la croissance trimestrielle du PIB.

Les droits télévisuels ont également joué un rôle clé. Le Comité international olympique (CIO) a reversé 750 M€ au Comité d'organisation (Cojop), contribuant à une hausse de 2,1 % de la valeur ajoutée dans le secteur de l'information et de la communication. La Banque de France estime que ces revenus ont ajouté 0,05 point à la croissance trimestrielle.

IMPACT TOURISTIQUE MODÉRÉ

Le tourisme, souvent perçu comme un moteur économique des grands événements, a eu une contribution plus limitée. Si la fréquentation étrangère a été en hausse, comme en témoigne la progression de 4,4 % des exportations

de services de transport, (essentiellement les vols internationaux), cet effet a été atténué par une moindre utilisation des transports par les résidents français.

De même, dans l'hébergement-restauration, le surplus de touristes étrangers n'a pas entièrement compensé les effets d'éviction observés, phénomène bien documenté lors des précédentes éditions des Jeux, notamment à Londres en 2012. Ces effets d'éviction traduisent une substitution de visiteurs réguliers par des spectateurs des Jeux, limitant ainsi l'essor attendu dans certains secteurs.

UN SURCROÏT D'ACTIVITÉ... ET APRÈS ?

Les JOP 2024 ont confirmé leur rôle de catalyseur économique temporaire, avec des effets particulièrement visibles sur la billetterie et les droits télévisuels. Néanmoins, comme souvent, cet impact reste transitoire, suivi d'un contrecoup au trimestre suivant.

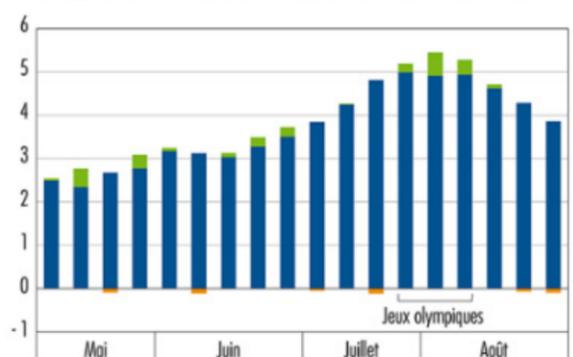
Au-delà de ce sursaut, c'est l'héritage des infrastructures et la réputation internationale renforcée de la France qui constitueront les véritables leviers économiques à long terme. L'expérience des Jeux de 2024 souligne l'importance de maximiser ces effets post-événementiels pour en tirer des bénéfices durables.

Source : « L'impact des Jeux olympiques de Paris sur l'activité économique et les paiements au troisième trimestre 2024 | Banque de France »

Visiteurs non-résidents en France métropolitaine entre mai et août : écart entre 2024 et 2023

(nombre en millions ; moyenne hebdomadaire)

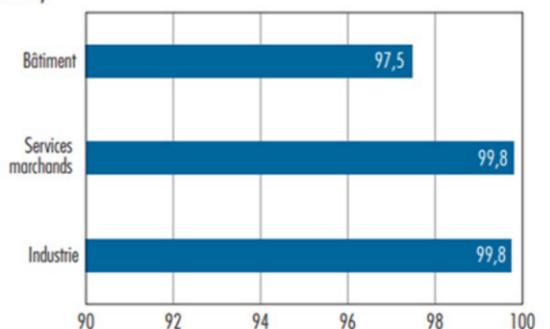
■ Moyenne 2023 Écart entre 2024 et 2023 : ■ Hausse ■ Baisse



Note : Estimations à partir des données de téléphonie mobile. Source : Téléphonie mobile.

Niveau d'activité des entreprises pendant la tenue des Jeux olympiques et paralympiques 2024 par rapport au niveau habituel sur la même période

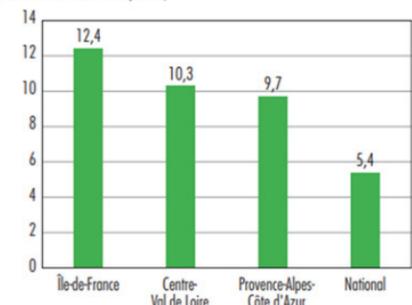
(en %)



Source : Banque de France, Enquête mensuelle de conjoncture, début octobre 2024.

Impact positif ou très positif des Jeux olympiques et paralympiques 2024 sur l'activité : les trois régions les plus concernées (en %, données brutes)

(part d'entreprises déclarant ces effets, en % des entreprises répondantes à l'enquête)



Source : Banque de France, Enquête mensuelle de conjoncture, début octobre 2024.

+0,25 point

L'impact des JOP sur la croissance de l'activité au troisième trimestre 2024.

+360 000

Le nombre de visiteurs non-résidents journaliers supplémentaires pendant les JO 2024 à Paris par rapport à 2023.

4,7 %

La part d'entreprises du bâtiment déclarant un impact négatif après les Jeux, contre 11,5 % qui anticipaient cet impact avant les Jeux.

Palmarès. Le jury européen a décerné son titre 2025 à la Renault R5 E-Tech et à l'Alpine A290. Les cousines 100% électriques du groupe français devançant le SUV à batterie Kia EV3.

Voiture de l'année : une couronne pour deux

Vainqueur(es) par KO ou presque ! Le plus souvent, le titre appréciable de voiture de l'année décerné par un jury réunissant 60 journalistes spécialisés de 23 pays européens se joue à quelques points près. Cela n'a pas été le cas cette année. La R5 E-Tech et sa déclinaison sportive Alpine A290, considérées comme un seul modèle, ont obtenu un large consensus. Qu'on en juge : elles obtiennent 353 points, laissant leur seconde, la séduisante Kia EV3 plus de 60 points derrière.

Le triomphe du duo du Groupe Renault confirme le renouveau de la marque, un an après le sacre du Scénic E-Tech. Deux modèles d'un même constructeur élus deux années consécutives, cela n'était arrivé précédemment qu'une seule fois en 60 ans. Pour s'imposer, cette année encore, il importait d'être une voiture 100% électrique, un choix persistant du jury international. La R5 E-Tech et sa cousine Alpine que certains ont rebaptisé vite fait-bien fait la R5 Alpine ont séduit à la fois par leur design craquant, un argument commercial certain auquel le jury reste souvent peu sensible, leur contenu technologique consistant et leurs tarifs relativement abordables pour des modèles à batterie, susceptibles de leur assurer un succès grand public. Dans quelle mesure l'Alpine A290 a-t-elle participé au succès final de la R5 E-Tech : bien malin qui peut le dire. La Renault aurait-elle pu s'imposer seule ? Sans doute car elle constitue une proposition globale cohérente et attractive, pas si fréquente sur le marché.

Une synthèse réussie mise en avant par Fabrice Cambolive, le patron de la marque : « Renault 5 E-Tech electric change véritablement la donne en Europe. Elle rend les véhicules électriques désirables et suscite une réaction émotionnelle. En même temps, elle a été conçue pour apporter beaucoup de valeur à nos clients. S'il y a une voiture qui a le potentiel de transformer le



La R5 E-Tech a été confortablement élue « voiture de l'année 2025 ».

marché électrique, c'est bien celle-ci ». Avec ce neuvième succès, Renault rejoint Fiat au palmarès des marques les plus titrées depuis 1964.

LA CITROËN C3 SUR LE PODIUM

Derrière le duo français, on retrouve sur la deuxième marche du podium la Kia EV3. Ce n'est pas une surprise. Encore une Kia. Encore une 100% électrique. Encore un modèle qui joue à la fois sur son potentiel de séduction, combiné à une partition technique et pratique presque sans faute. Si la Kia EV3 reste à distance respectable des françaises avec ses 291 points, elle constitue elle aussi un premier choix pour qui recherche un SUV urbain, petit à l'extérieur mais spacieux à bord. Elle est appelée à rencontrer un succès commercial à la suite de ceux de ses aînées EV9 et EV6 dont elle constitue le modèle d'accès à la famille Kia 100% électrique.

La Citroën C3 complète le podium 2025. Une satisfaction de voir une Citroën jouer de nouveau les premiers rôles et une relative déception de cette troisième place. Cela d'autant plus que la nouvelle petite Citroën, non dépourvue de charme et proposée à des tarifs attractifs, était la seule des



L'Alpine A290 partage le titre avec sa proche cousine Renault.

sept finalistes à être déclinée en motorisations thermique, hybride et 100% électrique. Ce choix étendu n'a pas suffi à lui permettre de rafler la mise. Si on se fie aux seuls chiffres, la partie était injouable pour la C3 et ses 217 points face aux 353 points du duo Renault-Alpine et aux 291 points de la coréenne. Cela atténue les

éventuels regrets. Citroën qui n'a pas été couronné depuis la XM en 1990 devra encore patienter.

Le palmarès 2025 est complété par la Hyundai Inster (171 points) dont la proposition globale est proche de sa cousine coréenne Kia EV3, la Dacia Duster (168 points), la Cupra Terramar (164 points)

qui terminent toutes trois dans un mouchoir de poche et enfin l'Alfa Romeo Junior (136 points), reléguée loin derrière. Les uns et les autres ne sont pas des voitures dépourvues de qualités. Bien au contraire. Il en faut et beaucoup pour se hisser parmi les sept finalistes et s'extraire d'une liste de départ rassemblant une quarantaine de

modèles. Ceux qui estimaient mériter mieux pourront se consoler en constatant que le titre de « voiture de l'année », aussi appréciable soit-il, ne conditionne pas un succès commercial. Il suffit de jeter un œil à la liste des lauréates pour s'en convaincre...

Dominique Marée

David Barth. Alors que depuis les années 1990, l'appareil photo numérique n'a pratiquement pas évolué, le Bisontin a imaginé Pixii : le premier appareil à visée télémétrique conçu pour révéler ses images sur l'écran d'un smartphone.

Capteur d'Insta



David Barth, fondateur de Pixii, premier

appareil photo directement connecté à une application mobile, est ce que l'on peut appeler un geek, du style Macgyver, pour le côté démontage et remontage de toutes sortes de machines. « J'ai très tôt eu une passion pour les objets techniques que l'on pouvait manipuler, dont on pouvait explorer le mécanisme pour en comprendre le fonctionnement ». C'est d'ailleurs en désossant un vieux appareil Leica acheté d'occasion, datant de 1932, dont la pause longue est grippée qu'il constate que « la mécanique ressemble énormément à ce qu'on peut trouver dans une montre, on y entend même le temps s'écouler... Je suis bluffé, et c'est ainsi que germe en moi l'envie de réaliser mon propre appareil photo ». Son idée se peaufine, quand, voulant prendre une photo dans un environnement sombre, il utilise la lumière de son smartphone pour éclairer son sujet : le concept Pixii venait de naître... Mais n'allons pas trop vite et rebobinons quelque peu le film des évènements. À 11 ans, David Barth a son premier ordinateur, un Commodore 64 et à 17 ans, avec un copain, il développe un jeu vidéo, qu'il réussit à vendre à Ubisoft. Contre toute attente, côté étude, il choisit d'abord l'économie. « Mon oncle était professeur d'économie et avec lui, je lisais *The Economist* et des livres d'entrepreneurs... J'avais une vraie appétence pour les théories éco... ». Tombé dans Linux dès les premières heures, en maîtrise, il prend une passerelle pour obtenir un DESS « parallèle computing ».

« À cette époque, travailler sur Linux, c'était un peu faire acte de rébellion. C'était également le début d'internet, là encore un monde en construction qui ne comptait que quelques pionniers avides de liberté ». C'est dans ce cadre qu'il rencontre Didier Soucheyre qui avec Jean-Michel Planche surfe sur la création des premiers fournisseurs d'accès à Internet français. « C'est un associé de Didier qui m'offrira ma première expérience professionnelle au Canada ». De retour en France après un passage par la Suisse « pour se frotter à un sujet de thèse », David Barth se voit offrir, au début des années 2000, l'opportunité d'intégrer une start-up parisienne qui participe à la conception du Mandriva flash permettant de transformer n'importe quel ordinateur en Linux. Après « dix ans de costume-cravate », on le retrouve chez LaCie (un partenaire d'Apple, concepteur de disques durs robustes et design), avant de travailler pendant huit ans avec Mark Shuttleworth, de Canonical, sur le projet Ubuntu (système d'exploitation Linux simple d'accès). « Quand je



Véritable pont intergénérationnel, l'appareil imaginé Par David Barth est le premier fabriqué en France depuis plus de 40 ans. Crédit : JDP.

repense à mon parcours, deux images se juxtaposent : moi, à 17 ans parti en 4L vendre mon jeu chez Ubisoft et le même moi, 20 ans plus tard, revenant d'Afrique du Sud en jet avec un milliardaire comme patron. Il n'y a pas plus grand écart ! ».

« Il y avait toujours cette idée d'éléments mécaniques qui me faisaient vibrer enfant, comme les manivelles des vieux Rolleiflex, je voulais de cet esprit-là dans le nom de mon appareil. »

C'est au cours de ses pérégrinations au côté du self-made man anglo-sud-africain, deuxième touriste spatial après Dennis Tito, que David Barth va développer son esprit créateur, galvanisé par cet environnement du « tout est possible ». « J'avais ce besoin de reprendre le leadership de ma vie. J'ai alors réfléchi à ce que je pouvais faire, ce qui m'animait : il y avait la mécanique, bien-sûr mais aussi le design, le côté artistique et la photo... ».

Le goût du beau, David le cultive très tôt, en couche culotte, dans l'univers très design d'un père détenteur d'une galerie contemporaine à Besançon : « je prenais mon biberon, puis un peu plus tard mon goûter, sur des meubles Bertoia ». Quant à la photo, le déclic, on l'a vu, ne date pas d'hier... Le kaléidoscope de ces différentes appétences va enfin pleinement se révéler dans le projet Pixii. « Alors que la nouvelle génération apprend la photographie avec un smartphone, plus personne ne comprend pourquoi un appareil doit encore s'encombrer d'un écran ou de cartes mémoires. Avec Pixii, j'innove en

combinant un véritable boîtier photo et une application mobile qui en décuple l'évolutivité ». L'appareil offre un viseur télémétrique original et la compatibilité avec les optiques Leica (mais aussi avec des références anciennes comme Leitz, Zeiss ou Voigtlander). Autonome, dépourvu d'écran, il enregistre l'image brute en laissant le contrôle des paramètres de prise de vue au photographe et propose même un mode exclusif monochrome. En même temps il communique, en Wi-Fi ou en Bluetooth (une première dans le monde des appareils photos), avec une application mobile qui développe et révèle les images sur l'écran du smartphone, rendant possible un partage direct sur les réseaux sociaux. Dès qu'une photo est prise elle peut être retraitée ou partagée. Sur l'origine du nom Pixii, David Barth raconte avoir d'abord cherché du côté des vieilles marques françaises d'appareils photos qu'il pourrait revisiter ou des pionniers comme Nicéphore Niépce, inventeur de la photographie, avant de se recentrer sur sa propre histoire : « il y avait toujours cette idée d'éléments mécaniques qui me faisaient vibrer enfant, les viseurs, les retardateurs ou encore les manivelles des vieux Rolleiflex, je voulais de cet esprit-là dans mon appareil. C'est comme ça que j'ai trouvé le nom de l'inventeur de l'ancêtre de la dynamo, un français : Hippolyte Pixii. Et en plus cela fait également penser à pixel ce qui fonctionne aussi ».

TRANSGÉNÉRATIONNEL

En se plaçant sur un créneau de niche comme Leica et se servant de sa propre histoire, celle d'un Bisontin né dans la patrie de l'horlogerie et des micro-tech-

niques, David Barth voit son projet prendre corps, se rationaliser. Il réunit d'anciens mécaniciens de chez LaCie et crée sa SAS en 2015. Celle-ci se situe au Sidhor, un bâtiment bisontin mythique où Fred Lip lui-même a mis au point la première montre électrique au monde. Là, sont assemblées les plus de 300 pièces de son appareil photo, pour une bonne moitié « made in France », l'électronique est, elle, asiatique. « Nous venons titiller le terrain de jeu de Leica, celui du viseur télémétrique, où il était seul depuis plus de 10 ans. Toutefois, notre orientation n'est pas dans le classicisme, le vintage, mais tournée vers le futur. Notre appareil invite à la magie de la découverte du « je comprends la photo ». La technique devient intuitive, elle n'est pas polluée par l'écran. Pixii répond aux attentes de jeunes qui n'ont jamais fait d'argentique, qui ont commencé par le smartphone et qui s'enthousiasment pour la photo sur Instagram. Notre boîtier, au design moderne, contemporain, épuré, à l'image d'Apple, contente également ceux en recherche d'appareils télémétriques-numériques ». Après une phase de mise en place des financements auprès de Bpifrance, l'obtention d'une bourse French Tech et un apport personnel de plusieurs centaines de milliers d'euros, à l'été 2018, la start-up a levé 500.000 € d'amorçage pour entrer sur le marché. Après avoir sorti le premier appareil photo 64 bits au monde, Pixii a développé deux autres appareils : le Pixii+ et son télémètre étendu avec correction dioptrique, puis tout récemment le Pixii Max doté d'un capteur plein format de 24,5 millions de pixels (contre 12 jusqu'ici) et d'un viseur grand angle. « Notre dernier né intègre également un afficheur miniature interactif qui projette des indications essentielles (vitesse, compensation d'expo-

sition, balance des blancs...) directement dans le viseur optique. Cela permet d'interagir avec les réglages de l'appareil sans avoir à sortir l'œil du viseur, pour une expérience encore plus immersive. C'est quelque chose d'unique que l'on ne retrouve même pas chez Leica », affirme celui qui a vu plus d'une de ses innovations (mémoire interne connectée à un lecteur USB-C, transfert d'image par bluetooth...) imitées par la concurrence. Aujourd'hui, David Barth et sa petite équipe de quatre personnes envisage une seconde levée de fonds pour « faciliter une croissance rapide et ordonnée ». L'entrepreneur se trouvant actuellement dans ce qu'il nomme la vallée du désert. « Nous n'avons pas suivi un processus industriel classique. Nous avons sorti un produit le plus vite possible et peaufiné celui-ci ensuite en testant sans cesse de nouvelles idées. Pour cela, il nous a fallu parfois designer nos propres composants, ce qui nous a permis de gagner en agilité et en autonomie notamment pendant la crise de la Covid et celle des composants qui a suivi. Quand je regarde dans le rétroviseur, je me dis : notre modèle est avancé et vertueux. Le ticket d'entrée technologique on l'a et notre besoin en R&D est 100 fois plus petit que les acteurs de ce marché, car s'appuyant sur des technologies empruntées aux smartphones produites par milliards à bas coût. On a des appareils photos pour lesquels on a défini le bon prix (autour de 3.000 €, Ndlr) et la bonne marge. Nous avons dès le départ vendu à l'international avec 50 % de notre chiffre d'affaires réalisé aux États-Unis, 30 % en Asie et le reste en Europe (avec la France comme premier marché). Et pourtant aujourd'hui, si on a bien atteint le deuxième palier de notre fusée entrepreneuriale, on est grippé, ça n'avance pas assez vite. On est en plein milieu de l'Atlantique peinant à avancer sur un radeau gonflable : ce n'est plus la bonne embarcation ! ». Pour enrayer cette lenteur sédimentaire, David Barth cherche ainsi à muscler son entreprise. Il estime avoir besoin d'1,5 M€ pour lever les freins et changer d'échelle, avant d'envisager une troisième levée de fonds plus importante à 24/36 mois afin cette fois d'élargir sa gamme, ainsi que sa clientèle avec des produits plus accessibles.

FRÉDÉRIC CHEVALIER

1970

Naissance le 3 mai à Besançon.

1987

Vend un jeu vidéo de sa conception à Ubisoft.

2008-2017

Est responsable de l'ingénierie chez Canonical.

2017

Crée la SAS Pixii.



Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr

